

LE GUIDE

ABONNEMENT

CANADA : \$1.00 PAR AN
ETATS-UNIS : \$2.00 PAR AN

LE GUIDE

CONFIEZ VOS IMPRESSIONS A

LE GUIDE

L'IMPRIMERIE LE MEILLEUR MARCHE

VOL. 2. — No. 43

St. Marie, Beauce—

Journal des foyers de Dorchester et de la Beauce

St-Joseph Beauce — Vendredi 19 FEVRIER 1932

Chez les autres

OPTIMISTE CHIRURGICAL

Un chirurgien est appelé à juger le cas d'un malade à qui son médecin a déclaré que seule une opération pouvait le sauver.

Le prince de scalpel examine, palpe, réfléchit et déclare: "Evidemment une intervention chirurgicale s'impose, mais le cas est difficile, l'opération délicate, elle ne réussit qu'une fois sur cinq."

Tête du malade.
rater quatre!

L'HOTE DE PRAGUE

C'est à Prague que le vieux roi Charles X, fatigué de son exil en Ecosse, alla demander, il y a cent ans, l'hospitalité.

Elle lui fut généreusement donnée au palais d'Haradschin, avant son départ pour Goritz où il devait mourir en 1836.

L'accueil de la Bohême fut le suprême souvenir heureux du dernier roi de France.

A la veille du dixième anniversaire de l'élection du président Masaryk par l'Institut, qui appelait aussi, il y a quatre ans, M. Benès, on se jeta à évoquer ce témoignage des Tchécoslovaques pour les Français.

ADIEUX

Durant les trois jours que le corps de M. Magnot resta exposé au ministère de la Guerre, cinq registres furent couverts de signatures.

A côté de celles de personnages officiels, il en fut relevée de modestes, accompagnées sinon de titres, du moins de commentaires parfois touchants.

En voici quelques-uns: "Une veuve de guerre dont le mari est tombé à Verdun. — Une Alsacienne reconnaissante. — Un simple soldat, amputé du bras gauche, qui a connu le sergent Magnot. — Un admirateur du défenseur de la frontière. — Un prêtre mutilé qui fut sous les ordres du sergent Magnot."

MIEUX VAUT TARD

Le maestro Mascagni, avant de connaître la gloire et la fortune avec "Cavalleria Rusticana", avait vécu des heures difficiles de jeunesse à Milan, que partageait avec lui son intime copain, Puccini. Engagé, un beau matin, comme dirigeant d'un orchestre ambulancier, il dut abandonner sa malle à son logeur, auquel il devait 120 livres. De fidèles amis du maestro ont retrouvé, par miracle, ce bagage d'étudiant, après quarante ans et plus. Mascagni a remboursé les 120 livres à de lointains héritiers, et a eu la joie de retrouver des pages jaunies — ses premières compositions — et surtout un précieux paquet de lettres de Puccini, du temps de leur vie de bohème à deux.

POUR LA PAIX

Un grand nombre de Parisiens ont reçu une lettre émanant d'un groupement international en faveur de la paix.

On peut y lire entre autres choses: "Désirez la paix, car la guerre est proche. Pour éviter cet épouvantable fléau, il faut créer une atmosphère de paix à travers le monde. Pour ce faire, agissez ainsi: quand vous mangez, receuiliez-vous cinq minutes et pensez à toutes les horreurs de la guerre. Quand nous serons plusieurs millions à vouloir nous vaincre."

La lettre, qui ne porte aucune signature, se termine ainsi: "Ne vous battez pas; ne tuez pas votre prochain; ne vous suicidez pas; ne vous disputez pas. Embrassez-vous. En agissant ainsi, vous détruisez la guerre."

Les Parisiens qui ont lu cette lettre ont-ils tous été convaincus? ("Cyranco")

UNE MAISON DE VERRE A PARIS.

Cette maison, qui excita dès l'origine une si vive curiosité, est terminée. Elle s'élève au fond d'une cour, (suite à la page 6)

Grandes Réparations à l'Eglise de St-Elzéar

Nous apprenons que les marguilliers du coquet village de Saint-Elzéar viennent, pour faire suite aux grandes réparations qui ont été faites l'année dernière, de prendre une décision qui est toute à leur honneur. Il a été résolu à une assemblée des marguilliers de faire une toilette toute neuve à l'église, pour le printemps.

Nous félicitons les marguilliers de St-Elzéar pour leur belle activité. Après les grandes réparations de l'année dernière, la toilette de l'église s'imposait pour harmoniser le tout.

Notons que l'église voisine est une des rares églises dont les décorations intérieures sont faites au couteau et qui devraient être classées parmi les monuments historiques. Cette église date de 1847.

La réparation dont nous parlons sera faite à l'aide de dons et de souscriptions. Comme il y a grand nombre de citoyens de Saint-Elzéar demeurant à St-Marie il est certain que le village voisin aura des souscriptions de St-Marie. M. le curé de St-Elzéar, M. l'abbé O. Cliche sera heureux de recevoir les souscriptions des intéressés dont les noms seront enrégistrés au livre d'OR.

Les C. de C. une belle société

Comme nous le disions récemment, nous avons eu le plaisir de passer notre première initiation comme Chevalier de Colomb, à St-Georges de Beauce. Jusqu'à aujourd'hui, nous avons été dans l'impossibilité de donner notre impression sur cette importante société qui couvre toute l'Amérique: Qu'il nous soit permis de dire aujourd'hui quelques mots à ce sujet et de donner notre impression sur cette société à laquelle nous sommes fier d'appartenir. Depuis longtemps plusieurs de nos bons amis nous avaient parlé avec éloge des Chevaliers de Colomb et c'est aujourd'hui seulement que nous pouvons constater jusqu'à quel point ils ont raison. Tous les Beauceurs devraient se faire un devoir d'appartenir à cette société et c'est lorsqu'ils seront membres seulement qu'ils pourront réaliser la vérité de cette opinion.

Nous nous permettons de féliciter hautement l'actif et distingué Grand Chevalier M. J. A. Gendron qui sait si bien accueillir les nouveaux, M. Josaphat Poulin le sympathique officier du conseil de Beauce, M. Guimont le dévoué secrétaire et un mot tous les officiers de ce conseil qui vraiment font honneur aux Chevaliers de Colomb de la Beauce. Notre impression est des meilleures et c'est avec plaisir que nous nous proclamons membre du conseil de Beauce des Chevaliers de Colomb et nous sommes assurés que dans un avenir prochain nous aurons le plaisir de présenter à M. Gendron des nouveaux aspirants au titre de "CHEVALIER".

Jean-M. CARETTE

NOTES

M. Jacques Landry visitait dernièrement son amie Mlle Jeannette Boisvert, de Montréal.

M. et Mme Charles Landry de St-Marie M. et Mme Roméo Landry et Jacques Landry visitaient M. et Mme Michel Perreault de Montréal.

NOTES PERSONNELLES

Mademoiselle Angèle Dufour, de St-Joseph de Beauce, est partie samedi matin pour Montréal où elle sera l'invitée de sa sœur, pendant quelque temps, Madame Paul Gauthier.

Samedi le treize février, mademoiselle Marie-Ange Gagné, du Lac Noir recevait à la résidence de sa sœur, madame N. Harton, en l'honneur de mesdemoiselles Léandre Gagné, de St-Joseph de Beauce, et Germaine Boivin, de Québec. Les invités étaient: Mesdemoiselles Chantal Plante, Marie-Louise Paré, Eva et Graziella Poudrier, Annette Morin, M.-Ange Gagné, Albertine Angers, Yvonne Vaillancourt, Laurette Gagné, Mlle Dr. L. A. Brochu, MM. J. L. Plante, avocat le docteur L. A. Brochu, W. Gagnon, A. Beaudoin, avocat, de Thetford Mines, le docteur Ed. Chabot, Maurice Beaudet et J. Paul Lafontaine, de Thetford Mines, Médéric Paré, A. Fréchette, de Coltonne, Avila Paré et A. Nadeau.

La Mascarade

C'est demain soir, vendredi qu'a lieu la grande mascarade annuelle à la patinoire du club "Royal". Tout le monde est invité. Il y aura de beaux prix à distribuer de même que de beaux costumes. En toute de demain soir à la patinoire "Royal".

RECEPTION

Dimanche dernier M. et Mme Théophile Boisvert, de Montréal, recevaient à dîner, M. et Mme Charles Landry, de St-Marie, M. et Mme Roméo Landry de Québec, Micheline et Guy Perreault, Joseph et Alphonse Perreault, de Montréal, Jacques Landry et Antoine Turmel de St-Marie.

La mère de M. Lambert est désédée

Le chef de la police provinciale est éploré par la mort de sa mère, Mme Nazaire Lambert, morte à St-Antoine de Tilly où elle était née en 1854.

Le major Léon Lambert chef de la sûreté provinciale pour la région de Québec vient de perdre sa mère, madame Nazaire Lambert, née Emma Noël de Tilly, fille du Lieutenant-Colonel Léon Noël, seigneur de Tilly et de dame Julie Legendre.

Madame Lambert était née le 8 décembre 1854, à Saint-Antoine-de-Tilly où elle est décédée dernièrement.

La mort en venant la ravir à l'affection des siens, lui aussi perdue à la paroisse de Saint-Antoine-de-Tilly, fut de ces âmes d'élite que Dieu se plaît à remplir des dons les plus précieuses.

Tous remarquaient son affabilité, sa haute distinction et sa franche cordialité; elle avait hérité du courage et du dévouement que possédaient nos bonnes et nobles familles ancestrales.

Chrétienne fervante, la mort ne l'a pas surprise, elle a accepté le sacrifice avec calme et résignation.

Ses nombreux parents et amis gardent longtemps le souvenir des éminentes qualités qui la caractérisaient. Sa mort laissera des regrets ineffaçables à un milieu de tous ceux qui l'ont connue. Outre le major Léon Lambert, chef de la sûreté, Provinciale, à Québec, elle laisse une fille, mademoiselle Cécile Lambert, organiste à St-Antoine de Tilly; un petit-fils, M. Jean-N. Lambert de New-York, deux petites filles Thérèse Lambert fille du major Léon Lambert de Québec et Arnette Lambert mariée au Docteur Jules Brien de Montréal; deux belles-filles, Mmes Léon Lambert de Québec et F. Couture de Scott; un gendre, M. C.-A. Bilodeau de Valley Junction; ainsi que plusieurs neveux et nièces de la famille Noël de Tilly.

Elle était aussi la tante du Chanoine M. Larue de Sherbrooke; des Révérendes Mères Marie de la Croix née Ophélie Noël de Tilly, religieuse chez les sœurs de la Charité à Québec et Marie de la Providence, née Antoinette Lambert, religieuse au Couvent du Bon-Pasteur à Québec; de Joseph LaRue, Député-Protonotaire à Québec; Docteur D. LaRue, de Saint-Germain de Crantham; Mme Dr. O. Lacroix de Saint-Antoine de Tilly; Mme Dr Jules Constantin de Roberval; Mmes A. Taschereau et Jules Brien de Montréal; le Magistrat R. Bergeron et Mlle Marie Louise Bergeron de Roberval; Mmes Dr. Jules Paradis G. B. Brunet, J. A. Lessard, A. Biron, D. Beauverre, C. Martel et N.-A. Lambert de Québec; Mmes P. Lacroix, O. Ginguas, A. Laroche, S. Laroche et M. A. Garneau, D. Garneau, G. Garneau et O. Dubuo de Saint-Antoine de Tilly; M. P. Garneau de Saint-Croix.

Son cousin: le Docteur Philippe Legendre de Saint-Croix; Mlle Julie Couture et Mme Boucher de Saint-Croix, ses cousines. Elle était alliée aux familles de feu M. Alphonse Dionne de Saint-Antoine de Tilly et de M. Noël Garneau de Frankton, N. H.

A la famille ne deuil, nous offrons nos plus sincères sympathies.

La Commission de la Société de l'Industrie Laitière nommée par l'honorable Ministre de l'Agriculture, Québec, siégera, mercredi, le 24 février, à St-Joseph Beauce, dans les salles du chef-lieu.

Cette commission est à faire une enquête dans quelques districts de la province, pour se mettre bien au courant des problèmes de l'industrie laitière. S'il y a dans le district de Beauce, des fabricants, des cultivateurs, des expéditeurs de crème, des patrons qui ont des suggestions sérieuses à soumettre ou des griefs à faire entendre, ces gens sont invités de venir devant la commission à St-Joseph.

Toutes les demandes seront prises en sérieuse considération pour les membres du comité.

Le RACHAT des Terres ABANDONNEES

La crise qui sévit par toute la terre semble avoir affecté surtout l'agriculture si l'on en juge par les doléances de nos laboureurs.

Beaucoup de personnes, beaucoup d'économistes improvisent des remèdes et des palliatifs aux maux de nos agriculteurs.

Il n'y a pas de doute que la crise agricole a des causes multiples et profondes, mais ce qui n'est pas moins vrai non plus, c'est que cette crise n'existerait pas, ou du moins serait beaucoup moins intense si on pouvait éliminer deux causes: les dettes qu'on a accumulées au pays depuis quelques années et la cherté des produits manufacturés.

Il est impossible de faire disparaître les dettes que les gouvernements, les corporations et même les particuliers ont amoncées depuis dix ans et qui pèsent lourdement sur les contribuables, mais au moins on pourrait arrêter le gaspillage, diminuer les dépenses, baisser les taxes et soulager l'agriculteur. On n'a encore rien fait dans ce sens et loin de là nos gouvernements semblent disposés à intensifier la crise en taxant et surtaxant le producteur de toute manière.

N'est-il pas évident que si nos gouvernements et nos corps publics n'étaient pas endettés, si les taxes étaient sinon complètement enlevées au moins diminuées considérablement pendant quelques années, l'agriculteur sentirait son fardeau allégé. Si personne n'était endetté, il est évident que les souffrances provoquées par la crise seraient beaucoup moins aiguës sinon absolument nulles.

Quant à deuxième cause qui affecte l'agriculteur, soit la cherté des produits manufacturés, elle est peut-être plus importante que la première. Les produits du sol se vendent à meilleur marché que le coût de production et les revenus des cultivateurs ont baissé en proportion. Les prix des produits agricoles se sont avilis et la puissance d'achat de l'agriculteur a diminué d'autant.

Cependant grâce à l'intervention de nos gouvernements, les salaires des ouvriers n'ont pas diminué et les produits manufacturés ont baissé dans une proportion infime, soit à peu près dans la proportion de la baisse des matières premières.

L'agriculteur se trouve donc en face de ce dilemme: vendre à bon marché et payer cher.

Naturellement, il a cessé d'acheter et la manufacture a été forcée d'arrêter de produire. En voulant trop gagner l'ouvrier a tout perdu.

Un trop grand nombre de personnes s'imaginent que nos gouvernements sont des financiers extraordinaires, qu'ils ont des secrets qui leur permettent par des méthodes connues des seuls initiés de créer la prospérité ou la dépression économique à leur guise. Plût à Dieu qu'il en fût ainsi, parce qu'alors bon gré mal gré nous pourrions les forcer à nous donner la prospérité.

Malheureusement, il n'y a qu'une manière d'être prospère, c'est de mettre de l'ordre dans les finances, de faire des économies et d'empêcher tout gaspillage, tout en cherchant tous jours par de nouvelles méthodes à rendre le travail plus efficace, plus productif, de manière qu'il rapporte plus pour le même effort.

Confiant dans les capacités de notre gouvernement le peuple s'est tourné vers lui, croyant qu'il allait faire renaître le Paradis Terrestre.

On connaît la malheureuse aventure de l'an dernier lorsque le gouvernement s'est préoccupé d'établir sur des lots non défrichés des ouvriers des villes. Cette aventure restera dans les annales de notre histoire comme la sottise économique la plus monumentale qui ait jamais pu germer dans le crâne d'un politicien.

On admet maintenant en haut lieu l'erreur qui a été commise, mais comme on ne veut pas laisser le peuple croire qu'on est incompetent, qu'on ne possède pas la baguette magique qui peut remédier à tous les maux, on a annoncé qu'on va racheter les terres abandonnées pour y établir les chômeurs.

Cette fois on prétend avoir de l'expérience, on croit avoir touché juste et on se félicite d'un succès qu'on n'obtiendra certainement pas.

Si nos gouvernements avaient les plus élémentaires connaissances en agriculture jamais ils ne tenteraient cette seconde aventure qui sera peut-être plus malheureuse que la première.

On aurait dû réfléchir et se rappeler qu'un ouvrier est rarement un bon agriculteur, que les terres qui ont été défrichées et ensuite abandonnées doivent l'avoir été pour causes majeures.

Quelle est la principale raison de l'abandon de certaines terres par des agriculteurs, sinon son manque de fertilité.

Ce n'est un secret pour aucun agronome qu'une terre qui contient moins de 5 pour 1000 d'azote doit rester en forêt quelles que soient les conditions économiques où elle se trouve. De (suite à la page 6)

EN PASSANT

En passant par la Beauce on remarquera:

Que "LE GUIDE" est d'une popularité déconcertante pour les financiers.

Que la chambre de commerce de Beauceville devrait demander compte à un certain journal l'accusant d'inactivité.

Que Ste-Marie Beauce sait à quoi s'en tenir sur la sincérité de certains charlatans.

Qu'il est toujours facile de plaider mais pas aussi facile de convaincre.

Que le club St-Georges est solide mais semble faiblir devant le "Royal".

Que l'Unité Sanitaire ne veut plus se soumettre à la décision générale mais veut forcer le peuple à lui payer du picotin.

Que le gouvernement de Québec n'osera certainement pas passer la loi qui force les municipalités à payer ce qu'elles refusent.

Que M. Onésime Gagnon, le distingué député de Dorchester est encore en vedette à OTTAWA.

Qu'il n'est pas souvent question de M. Philibert Giguère à Québec.

Que M. Edouard Fortin est actuellement en repos aux Etats-Unis. Nous lui souhaitons un bon voyage. Sous le ciel bleu des pays chaud, M. Fortin a de grandes chances de nous revenir plus conservateur et pour cause.

Que les choses ne marchent pas très bien entre M. Ed. Fortin le député de Beauce et le nouveau contrôleur de l'"Eclair".

Qu'un certain avocat de la Beauce reconnu généralement comme un conservateur et qui a subi une écrasante défaite pour son parti est un des propriétaires du journal en question.

Que ce fait ne fait peur à personne mais sera mis à jour par "LE GUIDE" prochainement.

Que "LE GUIDE" n'est pas le seul journal conservateur qui doit subir la lutte de partisans de sa propre cause.

Décès à Sainte-Claire

Le 4 février décédait à Ste-Claire subitement, M. Joseph Bellavance époux de dame Geneviève Laliberté; il était âgé de 77 ans et 10 mois. Les funérailles eurent lieu le 6 dans l'église de Ste-Claire.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé J. H. Fréchette, de Ste-Claire. Le service fut chanté par M. l'abbé Antonio Laliberté, neveu du défunt ptre, vic. d. St-Thomas de Montmagny. Il laisse pour pleurer sa perte, son épouse: Mme LaLiberté et trois enfants, M. Avila Fréchette, Mme Albert Fournier, née Aimée et Mme Joseph Laflamme, née Claire ainsi que Mlle Lucienne Turmel, petite-fille adoptive, deux frères: M. Alphonse Bellavance, de Ste-Claire, deux sœurs: Mme Ignace Turcotte née Virginie, de St-Edouard de Frampton, Mme Joseph Jacquets née Malvina, de Ste-Germaine, ses gendres MM. Liguori Turmel, Albert Fournier et Joseph Laflamme, de Ste-Claire, M. Léon Laliberté, de Raith Ontario, M. Victor Eisson, de Standon, M. Joseph Jacques, de Ste-Germaine, M. Joseph Bellavance, beau-frère et neveu, de St-Odilon de Crambourne, M. Evangéliste Turcotte, de Ste-Justine ainsi que sa belle-sœur: Mme Théophile Bellavance décédée. Les porteurs étaient ses six petits enfants. M. T. Fournier portait la croix. MM. Louis Pierre, Alphonse Fournier, MM. Léo Joseph et J.-Albert Turmel de Ste-Claire.

Dans le cortège on remarquait ses neveux et nièces: M. et Mme Frédéric Fauchon, M. et Mme Lorenzo (suite à la page 6)

LE GUIDE

Le plus fort tirage des journaux dans Dorchester et le bas de la Beauce.

"LE GUIDE" est publié par M. Jean-M. Carette Editeur propriétaire Ste-Marie Beauce, et est imprimé par Gérard Poulin Imprimeur de "LE GUIDE" à St-Joseph Beauce.

Toute communication doit être adressée à :

Jean-M. CARETTE
Editeur "LE GUIDE"
Ste-Marie Bee P. Q.

Un an payé d'avance \$1.00

Aux Etats Unis \$2.00

TARIFF DES PETITES ANNONCES

UN CENTIN DU MOT, pas moins de 25 cts par insertion.

Les annonces de : NAISSANCES, OBJETS PERDUS, SERVANTES DEMANDEES, 25 centins par insertion, suivant la formule ordinaire si payées d'avance. (Les annonces des NAISSANCES sont gratuites pour les abonnés).

Les annonces: FIANCAILLES, PROCHAINS MARIAGES, SERVICES ANNIVERSAIRES, MERCEMENTS pour FAVEUR OBTENUE, AVIS "NON RESPONSABLE" et AUTRES, 50 centins par insertion suivant la formule ordinaire.

Nous N'ACCEPTONS aucune annonce de Naissances, Fiancailles ou Mariages communiquée par maille ou téléphone. Il en est de même pour les annonces "Non Responsable".

Les annonces provenant du DEHORS sont strictement payables d'avance.

Toute annonce est sujette à l'approbation.

Un autre point noir à l'Horizon

Une partie seulement de l'escadre américaine du Pacifique attend les événements au large de Shanghai. Une autre se tient à proximité des Philippines où la révolution n'attend que l'heure favorable de bouger dehors les étrangers. Aux Etats-Unis même, une campagne se poursuit depuis des années pour forcer l'opinion publique à rester logique en politique extérieure, c'est-à-dire à n'appuyer point une forme d'impérialisme que l'on reproche aux autres puissances. En 1929, au Sénat, un amendement au budget Hoover fut présenté, soulevant ce point délicat. Il fut battu, mais par quelques voix. Cette année, sous l'influence de plusieurs sénateurs inquiets de l'avenir, le Président a bien voulu nommer une commission parlementaire pour étudier ce problème. Il faut croire que nos voisins inclinent vers la manière britannique de préparer les Philippines à leur future autonomie, car un projet de loi est soumis à cette commission par le Sénateur Hawes. Ce plan offrirait aux indigènes des Philippines une première mesure d'autonomie limitée, avec intention que, dans cinq ans, on augmenterait sensiblement son autorité, et ainsi de suite, d'étape en étape, jusqu'à la libération pleine et entière. Comme il ne fait aucun doute qu'une minorité des habitants des Philippines est assez instruite pour comprendre l'art du gouvernement, il est possible, si Washington l'agrée, que ce projet soit acceptable aux millions de noirs et de jaunes qui subissent avec difficulté l'autorité américaine. La grande presse américaine admet que ce problème recevra ultimement une solution conforme à l'esprit de la Constitution américaine. Elle est d'avis, cependant, que l'instabilité de la politique en Asie dicte au gouvernement américain la plus grande prudence dans tous ses mouvements. Si les Américains quittent jamais les Philippines, ils chercheront d'obtenir la promesse que jamais on n'y tolérera un protectorat ou une occupation des Japonais.

STS-ANGES

FUNERAILLES

Dimanche le 7 février, à 8 hrs du matin, décedant au milieu des siens après une longue maladie, Madame Jean-Thomas Fecteau, née Fabiola Turmel, âgée de 30 ans et 8 mois.

Les funérailles qui furent importantes eurent lieu mercredi le 10, à 10 heures moins un quart au milieu d'une foule considérable de parents et d'amis. Un long cortège a escorté la dépouille mortelle de la maison mortuaire à l'église paroissiale où une foule nombreuse attendait le convoi funèbre, sur la place publique.

L'entrée à l'église se fit sous les ondes sonores des trois cloches qui bravaient sous le ciel gris leurs notes vibrantes de deuil. En tête marchait M. Stanislas Turmel, frère de la défunte, portant la croix. De la maison mortuaire à l'église le corbillard fut conduit par M. Robert Turmel, autre frère de la défunte. Ensuite venait le cercueil porté par M. M. Téléphore Emile, Joseph, Antoine, Léo-Paul, et Omer, Turmel, tous frères de la défunte. La levée du corps fut faite par l'abbé Cyr. Desbrières, curé, suivait le corps, l'époux, de la défunte, M. Jean-Thomas Fecteau, ses enfants, Charles, Agnès, Liane, son père et sa mère, M. et Mme Jos. T. Turmel, ses sœurs Mmes Edouard Labrie et Aurélie Cloutier, son beau-père M. Stanislas Fecteau, ses beaux-frères, et les belles-sœurs, M. et Mme Joseph Fecteau, Sts-Ange, Emile Fecteau, de Tring-Jonction, Donat Fecteau et A. Drouin de Sts-Ange, Jules Fecteau, de Trois-Rivières, Mme Antoine Turmel de Gorham, N. H., MM. Edouard Labrie de Frampton, Aurélie Cloutier de Québec.

On remarquait encore, De Ste-Marie, M. Georges Fecteau, M. et Mme Napoléon Turmel, M. Joseph Drouin et Mme Philippe Fecteau, Honoré et Joseph Turmel, Arthur Giguère, Arthur Pelchat, notaire, Léo-Paul, Omer, Robert et Stanislas Turmel, Maurice et J.-Henri Binet, Honorius Turmel, Léon et Gérard Faucher, Emile Turmel, Philibert Faucher, Nazaire Faucher, Vincent Turmel, Yvonne Turmel, Jean-Thomas Faucher.

De Ste-Marguerite: MM. Georges Boutin, Léonce Faucher, Laurent et Albert Boutin, Zéphirin Hébert, M. et Mme Freddy Turmel.

De St-Odilon, MM. Joseph et J. Thomas Fecteau, Joseph Maheu, Rosalie et Henri Giguère, Léo Brun.

De Vallée-Jonction: MM. Charles Turmel, M. et Mme Hervé Cloutier, Félix Drouin, Léo Boily, Archéas J.-Thomas Turmel, Edouard Labrie,

Fontaine, Hormidas Faucher, Eugène Fontaine, M. et Mme Richard Fontaine, Yvonne Drouin.

De Frampton, MM. Amédée et J. Thomas Lehouillier, Emile Girard, Charles Turcotte, M. et Mme Thomas Léonidas et Delphis Turcotte, M. Paul Pomerleau, M. et Mme Adalbert Perreault, Davila Drouin,

De Montréal, M. Odile Faucher, De Ste-Claire, M. Michel Turmel, De St-Père, M. Hamel, M. J. H. Faucher, M. J. E. Cloutier, M. Réal St-Onge, M. J. E. Bastien, M. P. Prudel, M. J. N. Goyette, M. A. Dumas, M. Chas. Therrien, M. R. St-Laurent, M. A. Diels, M. J. E. Brossard, M. Fernand Therrien, M. A. Panneton, professeur de 4^{ème} année, école Lamenais et ses élèves, M. N. Favreau, M. Herménégilde Messier, M. Gaston Bilodeau, etc.

OFFRANDES DE FLEURS
Mme D. Parizeau, Famille J. Turmel, Mlles Cullen, M. N. Beauchamp et M. et Mme D. Sguerbe.

OFFRANDES DE MESSES
M. G. Gélinas, M. l'abbé L. J. Ferland, Mme J. A. Légaré, Mlle C. Ferland, M. et Mme J. B. Roy, M. J. Lapointe, M. et Mme P. A. Phaneuf, M. et Mme S. Ferland, Famille Ernest Landry, Officiers des Trisrains Can. Français, Succursale Madeleine de Veckères, Famille A. Emard, Mme A. Turmel, Mme T. Carette, M. et Mme J. Alain, M. et Mme L. J. Ferland, M. et Mme Alb. Demers, M. et Mme Henri Leclair, Famille Thomas Ferland.

OFFRANDES BOUQUETS SPIRITUELS ET SYMPATHIES
Mme Gingras, M. Gaston Gingras, M. Paul Gingras, M. et Mme Ovide Lemieux, M. et Mme E. Goulet, Mlle Alida Bilodeau, Famille Aimé Belisle, Mlle F. St-Aubin, M. C. St-Laurent, M. R. St-Laurent, Mme E. St-Pierre, M. Armand Dicks, M. et Mme J. A. Beaulieu, M. et Mme J. N. Doyon, Mme O'Hair, M. Ed. St-Pierre, M. et Mme J. H. Faucher, Mme M. Brunette, Famille Alf. Bernier, M. et Mme Emile Perreault, Mlles M. et G. Goulet, M. W. Bonin, M. F. D. Beauchamp, M. et Mme E. Grégoire, Famille V. Sénécal, M. E. Dufault, et Mlle J. Dufault.

—M. J. A. Beaudoin de Tring-Jonction Théophile Beaudoin de Leeds, Louis Beaudoin de Thetford Mines de passage ici à l'occasion des funérailles de M. Auguste Bélanger.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

SOULAGEMENT INSTANTANE A LA DOULEUR

Aspirin vous soulagera de tout mal. Il n'y a pas de doute à cela. Une tablette le prouve. Le mal est parti. Il soulage simplement ce cela.

Pas de trouble causé par la suite en employant Aspirin. Il ne suit pas le coeur, et vous ne devez pas hésiter à vous en servir.

Il est donc inutile de souffrir d'un mal de tête, d'un mal de dent ou de la névralgie. Les douleurs du Lumbago, du rhumatisme ou du neuritis peuvent être soulagées en un moment. Les douleurs fréquentes des femmes peuvent être soulagées et les rhumes ennuyeux peuvent être évités.

Les tablettes Aspirin peuvent servir à d'autres emplois tous indiqués dans la direction contenue dans chaque boîte. N'acceptez pas d'imitation.

Aspirin est fait au Canada.

ST-ELZEAR

BAPTEMES

Le 17 janvier a été baptisée Marie-Rose, Hélène, enfant de M. et Mme Cléophas Laplante, parrain et marraine: M. et Mme Joseph Vachon, oncle et tante de l'enfant.

—Le 18 janvier, Joseph, Arthur, Hector Cyr, enfant de M. et Mme Wilbrod Cyr, parrain et marraine: M. et Mme Arthur Berthiaume, oncle et tante de l'enfant.

—Le 31 janv. Marie-Jeanne, Monique, enfant de Léonidas Laplante et de Léontine Marcoux, parrain et marraine: M. et Mme A. Laplante et Laure-Anna Laplante, oncle et tante de l'enfant.

Le 10 février, Mariette Floriande, Rose-Hélène Cyr, enfant de Théophile Cyr et de Alice Marcoux, parrain et marraine. M. et Mme Henri Louis Cyr.

—Le 13 février, Joseph Jules Réal Cyr enfant de M. et Mme Georges Cyr, cultivateur, parrain et marraine: M. et Mme Aurèle Bélanger, oncle et tante de l'enfant.

Nos félicitations.

STATISTIQUES

Pendant l'année qui est écoulée, il y a eu 39 baptêmes, 18 sépultures, et 3 mariages. La population est de 1200 âmes.

VA-ET-VIENT

—Mlle Claire Ida Bilodeau, de Ste-Marie chez ses parents il y a quelque temps.

—M. Joseph Marcoux et Mlles Albertine et Maria Marcoux à Ste-Marie chez M. Jules Drouin.

—Mlle Laurianne Vachon de St-Frédéric passe quelque temps au presbytère.

—Mlle Laura Grenier est retournée à Québec après avoir passé quelque temps chez son père M. Valère Larochelle.

—Mlle Elise Gosselin du presbytère à Ste-Marie par affaires, dernièrement.

—M. Jules Drouin à St-Séverin par affaires.

—M. Wilfrid Grenier était à Québec dernièrement.

—M. Elzéar Larochelle à Saint-Jean L'Évangéliste, à l'occasion des funérailles de sa fille décedée.

—M. l'abbé Arthur Beaudoin du collège Ste-Anne de passage en notre paroisse à l'occasion des funérailles de M. Auguste Bélanger.

—M. l'abbé Fernand Brubé vicaire de cette paroisse à Ste-Marie à l'occasion des quarante-heures.

—M. J. A. Moreau, Ag. n.ass., de passage au presbytère ces jours derniers.

Téléphore Turmel, Emile Turmel, Joseph Turmel, Antoine Turmel, Emile Fecteau, Jules Fecteau, Gédéon Turcotte.

Messe privilégiée.
M. Edmond Grégoire.
Messes Basses:
M. et Mme Hervé Cloutier.
Bouquets spirituels:
M. et Mme Edouard Labrie, Antoine Turmel, Mme Vve. J.-T. Fecteau, Aurélie Cloutier, MM. Léo-Paul Turmel, Omer Turmel, Robert Turmel Stanislas Turmel. Les institutrices du village et leurs élèves.

Mmes. J.-Darie Turmel, M. et Mme Richard Fontaine, M. et Mme Gédéon Girard, M. et Mme Joseph Lévesque, M. Francis Perreault, M. et Mme Michel Turmel.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

Feu Monsieur Jean Turmel

Le 19 janvier dernier, ont eu lieu les funérailles de M. Jean Turmel, décedé à l'âge de 78 ans, après une longue maladie à Montréal. Il laisse pour déplorer sa perte, outre son épouse, née Elmire Grégoire, un fils Anatole, quatre filles, Mme V. Sénécal, Armosa, Mme Julien Goyette, Alice, Mme S. Faucher, Germaine et Eva. Ses petits enfants, Rev. Frère Ermel Roger, Raymond, Rolland et Jean-Claude Sénécal, Annette, Mme Henri Leclerc, Fleurette, Olivette, Gilberte, Paulette, Clairette, Mariette, Gisèle, Thérèse et Yolande Sénécal. Deux frères, MM. Joseph et Léo-Paul Turmel, trois sœurs, Mme Pierre Ferland, de Lorette, Man. Mme Thomas Ferland et Mme Thomas Carlette de Ste-Marie de Beauce. Ses beaux frères M. Philias Grégoire de S.-Henri de Lévis, M. Linéire Grégoire de S.-Jovite, M. Godfroid Grégoire de Somersworth, N. H., M. Achille Grégoire de Sts-Anges de Bce M. Louis Gosselin de Ste-Marie de Beauce, M. C. Desjardins de Montréal ainsi que trois belles-sœurs, Mme Théodore Turmel de Sts-Anges Mme C. Desjardins de Montréal et Mme L. Grégoire de S.-Jovite.

Le convoi funèbre partit de la demeure du défunt, 6526, rue St-Denis pour se rendre à l'église St-Edouard. La levée du corps fut faite par M. l'abbé J. Joly et un service solennel fut chanté par M. l'abbé A. Leclair assisté de MM. les abbés Parizeau et Coyer comme diacre et sous-diacre.

Un grand nombre de parents et d'amis assistaient aux funérailles. Le deuil était conduit par son fils, Anatole, ses petits-fils Raymond et Rolland Sénécal, ses gendres M. V. Sénécal, M. Julien Goyette et M. S. Faucher, M. Henri Leclair, ses beaux-frères, M. P. Grégoire, M. L. Grégoire et M. C. Desjardins et C. E. Metayer.

Les porteurs étaient M. Alph. Bilodeau, M. A. Dufort, M. F. D. Beauchamp, M. Placide Laubé, M. L. Grégoire et M. C. Desjardins.

On remarquait aussi dans le cortège: Rev. Frère Georges C. S. C. Rev. Frère Jean Baptiste, C. S. C. M. V. Turmel, M. A. Turmel, M. W. Cullen, M. A. Cullen, M. Donat Turmel, M. Eugène Goulet, M. P. Henri Desjardins, M. S. Ferland, M. J. Ferland, M. Agenor Grégoire, M. Henri Grégoire, M. Eugène Grégoire, M. E. Lapierre, M. J. B. Et-Amant, M. Achille Turmel, M. Téléphore Turmel, M. A. Deschatelets, M. Ernest Landry, Dr. A. Morin, Dr. J. A. Rousse, M. Z. Allard, M. Joseph Grégoire, M. C. Lapointe, M. H. Lauzon, M. Narcisse Benuchamp, M. Hercule Gélinas, M. Emile Perreault, M. René Labelle, M. R. Rivest, M. Ernest Gratton, M. A. Robert, M. N. Lareau, M. L. Cardinal, M. E. Verdon, M. J. E. Arpin, M. T. H. Poisson, M. Albert Dufault, M. Eugène Dufault, M. N. Maher, M. Ubald Rose, M. E. C. St-Père, M. E. Hamel, M. J. H. Faucher, M. J. E. Cloutier, M. Réal St-Onge, M. J. E. Bastien, M. P. Prudel, M. J. N. Goyette, M. A. Dumas, M. Chas. Therrien, M. R. St-Laurent, M. A. Diels, M. J. E. Brossard, M. Fernand Therrien, M. A. Panneton, professeur de 4^{ème} année, école Lamenais et ses élèves, M. N. Favreau, M. Herménégilde Messier, M. Gaston Bilodeau, etc.

OFFRANDES DE FLEURS
Mme D. Parizeau, Famille J. Turmel, Mlles Cullen, M. N. Beauchamp et M. et Mme D. Sguerbe.

OFFRANDES DE MESSES
M. G. Gélinas, M. l'abbé L. J. Ferland, Mme J. A. Légaré, Mlle C. Ferland, M. et Mme J. B. Roy, M. J. Lapointe, M. et Mme P. A. Phaneuf, M. et Mme S. Ferland, Famille Ernest Landry, Officiers des Trisrains Can. Français, Succursale Madeleine de Veckères, Famille A. Emard, Mme A. Turmel, Mme T. Carette, M. et Mme J. Alain, M. et Mme L. J. Ferland, M. et Mme Alb. Demers, M. et Mme Henri Leclair, Famille Thomas Ferland.

OFFRANDES BOUQUETS SPIRITUELS ET SYMPATHIES
Mme Gingras, M. Gaston Gingras, M. Paul Gingras, M. et Mme Ovide Lemieux, M. et Mme E. Goulet, Mlle Alida Bilodeau, Famille Aimé Belisle, Mlle F. St-Aubin, M. C. St-Laurent, M. R. St-Laurent, Mme E. St-Pierre, M. Armand Dicks, M. et Mme J. A. Beaulieu, M. et Mme J. N. Doyon, Mme O'Hair, M. Ed. St-Pierre, M. et Mme J. H. Faucher, Mme M. Brunette, Famille Alf. Bernier, M. et Mme Emile Perreault, Mlles M. et G. Goulet, M. W. Bonin, M. F. D. Beauchamp, M. et Mme E. Grégoire, Famille V. Sénécal, M. E. Dufault, et Mlle J. Dufault.

—M. J. A. Beaudoin de Tring-Jonction Théophile Beaudoin de Leeds, Louis Beaudoin de Thetford Mines de passage ici à l'occasion des funérailles de M. Auguste Bélanger.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

FEU MADAME A. GOURDE

L'épouse de feu M. Arcadius Gourde, ancien marchand de St-Maxime de Scott, est décedée à l'âge de 70 ans.

OBSEQUES

Nous apprenons avec regret le mort de madame Arcadius Gourde, décedée à St-Maxime à l'âge de 70 ans, Madame Gourde, née Eugénie Fontaine, était l'épouse de feu Arcadius Gourde, ancien marchand de St-Maxime.

La regrettée défunte laisse dans le deuil: deux fils: M. Rolland Gourde, de Montréal et Alexandre Gourde de St-Maxime, un beau-fils M. Napoléon Gourde, de Montréal; deux belles-filles: Mademoiselle Alice Gourde, G. M. G., de Montréal et Marie-Louise Gourde, de St-Philippe de Beauvivre. Elle était la sœur de M. Léon Fontaine de St-Maxime.

Les funérailles ont eu lieu en l'église de St-Maxime.

A la famille en deuil, "LE GUIDE" offre ses plus sincères condoléances.

DECES

Ces jours derniers, dans l'église de St-Evariste, comté de Frontenac, ont eu lieu les funérailles de M. Florian Tanguay, décedé à l'âge de 14 ans et 4 mois. Il laisse pour le pleurer: son père et sa mère, M. et Mme Cléophas Tanguay, 5 frères: Bernardin, Benoît, Jean-Luc, et Réginald; 2 sœurs: Edith et Madeleine.

La levée du corps a été faite par l'abbé Bertrand Larivière qui a chanté le service. A la tribune de l'orgue, on remarquait la petite chorale formée des campagnons du défunt qui rendirent entre autres eux jolis cantiques: "Beau Dieu", "Quand vous contemplerai-je", Mlle Mécilda Tanguay touchait l'orgue. M. Conrad Brochu portait la croix. MM. Raoul Morin, Emilien Mathieu, François Tanguay, ses oncles et M. Gérard Talbot, son cousin, portaient la dépouille mortelle. Conduisaient le deuil: son père, M. Cléophas Tanguay, ses frères, Bernardin et Léonard, ses sœurs, Edith et Madeleine, ses oncles et tantes, MM. et Mmes Joseph, Napoléon Alphé Tanguay, Damase Norbert, Aimé Talbot, Arthur Gaulin, de Lambton, ses cousins et cousines: MM. et Mmes Napoléon, Oliva, François, Odias Tanguay, M. Joseph et Mlles Germaine Eoissonneau de Courcelles, Mlle Gertrude Gaulin de Lambton. Un grand nombre de paroissiens ont témoigné leurs sympathies à la famille en escortant la dépouille mortelle et en assistant au service.

"LE GUIDE" offre ses sincères sympathies à la famille en deuil.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

—M. l'abbé O. Cliche, curé de cette paroisse était à Québec dernière de passage en notre paroisse, dernièrement.

AU CHEF-LIEU

ECHOS MONDAINS

"LE GUIDE" demande aux lecteurs de cette page de vouloir bien contribuer à la rendre plus intéressante et de faire de ces colonnes les leurs. Si des amis vous visitent, il n'y a pas de plus beau compliment à faire à vos invités, que de mentionner leurs noms dans votre page locale. Nous publions aussi les fêtes de famille, parties de cartes, le tout gratuitement. Les notes doivent être signées. Venez ou téléphonez-nous, nous sommes à votre service.

M. J. B. Lauzon de Montréal était en visite chez M. Arthur Nadeau, la semaine dernière.

M. l'abbé Vincent Fortin était de passage dans sa famille à Beauceville la semaine dernière.

M. Alyre Vachon, de St-Frédéric passa l'après-midi ainsi que la soirée du dimanche l'hôte de Mlle Cécile Nadeau.

M. Elzéar Doyon de St-Héné-dine passa le dimanche à St-Joseph.

M. et Mme Léandre Morin étaient de passage à Ste-Marie dimanche dernier.

Mme Auguste Doyon de St-Joseph est à St-Flavien au chevet de son père, malade, M. J. B. Robert.

Mme Louis Morin, de St-Joseph de Beauce, a lancé des invitations pour une réception qu'elle donnera au Château Frontenac, à Québec, le dimanche, 21 février, de cinq à sept, en l'honneur de sa jeune fille Géraldine, débutante de la saison.

M. Henri Drouin, de Lac Mégantic, était de passage dans sa famille.

le à St-Joseph, au début de la semaine dernière.

Mlle Alfréda Dufour est de retour d'une huitaine passée à Québec.

Mme Georges Couture, de St-Joseph est de retour d'un récent voyage à Montréal.

Mlle Winifride Lagueur, de Québec est venue passer quelques jours dans sa famille à St-Joseph.

M. Louis Gonzague Crépeau, notaire, de St-Georges a passé la journée de lundi à St-Joseph par affaires.

Mme R. L. Auger est allée passer une quinzaine à Montréal.

Mlle Fernande Giroux, de Scott, a passé quelques jours à St-Joseph, l'invitée de Mlle Marguerite Gosselin.

M. Rolland Perreault est de retour d'une promenade d'un mois à Québec, en visite chez M. et Mme Ernest Goetz.

M. et Mme Eddy Farrell, de St-Georges, était de passage à St-Joseph par affaires au début de la semaine.

M. Adéodat Couture est de retour d'un voyage à Montréal.

M. et Mme André Taschereau et leur famille, se rendaient à Beauceville dimanche, où ils visitaient M. et Mme Séraphin Bolduc.

MM. les abbés Cyrille Deslauriers, curé, de Sts-Anges; Wilfrid Ferland, curé, de St-Frédéric; Amédée Létourneau de Beauce-Jonction; E. Beaudet, curé de St-Jules, Arthur Papillon, vicaire de Beauceville; Alphonse Labbé, vicaire de Ste-Marie et M. l'abbé J. Guimont, aumônier à l'Hospice St-Antoine de Québec, et ancien vicaire de St-Joseph, étaient de passage au presbytère de St-Joseph cette semaine, à l'occasion du triduum. M. l'abbé Gédéon Duval, curé de Notre-Dame des Pins, en était le prédicateur.

M. Rémi Bolduc, avocat de St-Georges était en voyage d'affaires professionnelles, à St-Joseph, mardi.

NAISSANCE
M. et Mme Diogène Nolet, font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils baptisé le 14 février, sous les prénoms de Joseph, Majella, Emmanuel.
Parrain et marraine: M. et Mme Linière Lessard.

Funérailles de Mlle. Fortin

Nous avons appris avec un profond regret la mort de Mlle Agathe Fortin, fille de M. et Mme Gustave Fortin, née Béatrice Grondin, décédée à l'Hôtel-Dieu de Lévis, vendredi, le 12 février. Mlle Fortin a succombé à une maladie dont elle avait déjà senti plusieurs attaques. Elle était âgée de 22 ans. Samedi matin, le fourgon-automobile de M. J. P. Thibault, de Lévis, transportait au train du Québec Central, les restes mortels de Mlle Agathe Fortin où elle avait été transportée d'urgence à l'Hôtel-Dieu jeudi matin dernier.

La défunte laisse dans le deuil outre son père et sa mère, 4 sœurs: Mlles Lucienne, Simone, Lucille et Léonore Fortin; et 3 frères: MM. Louis-Gustave, Philippe et Paul-Etienne Fortin.

Ses funérailles ont eu lieu mardi matin, à 10 heures, en l'église de St-Joseph de Beauce, au milieu d'une foule considérable de parents et d'amis.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Joseph Hudon. Le service a été chanté par M. l'abbé Thomas-Philippe Cloutier.

Dans les stalles du sanctuaire on remarquait: MM. les abbés Vincent Fortin et J. Hudon, vicaires de St-Joseph de Beauce.

Portait la croix: M. Wilfrid Poulin, cousin de la défunte.

Portaient les rubans: Mlles Yvonne Grondin, Yvonne Fortin, Marie-

Denise Grondin et Corinne Grondin.

Les porteurs étaient MM. Achille Fortin, Théobald Lessard, Roméo Gilybert, et Albert Grondin.

Conduisait le corbillard: M. E. phrem Grondin, oncle de la défunte.

Pendant le service le chant fut exécuté par la chorale de la paroisse. M. J. Oram Lachance touchait l'orgue.

Nous prions M. et Mme Gustave Fortin et leur famille de bien vouloir agréer nos plus sincères sympathies dans ce deuil cruel qui les afflige.

IN MEMORIAM.
Maintenant que la mort a fermé sa paupière, que le dernier chant du prêtre du Seigneur s'est fait entendre, que la terre a recouvert son corps, nous tous qui l'avons aimée, prions pour elle.

Ne pleurez pas, chers parents, elle va à Dieu; elle va vous attendre au ciel. La famille s'y reformera et les larmes seront séchées.

"Adieu, adieu, chers parents, je pars de ce monde pour un monde meilleur. Du haut du ciel, je ne vous quitterai pas. Consolerez-vous, tournez vos regards vers le ciel et pensez qu'un jour viendra où vous mourez tous; et lorsque vous viendrez chercher votre récompense, je serai à votre rencontre, suppliant Dieu à mon tour, de vous offrir le céleste paradis.

Adieu, chers parents et amis, j'ai quitté cette avinée de larmes et d'angoisses, mais c'est pour habiter le séjour de la paix et du bonheur.

Ping-Pong à St-Joseph

Ces jours derniers M. Emile Deneault avait le plaisir de recevoir quelques amis de Victoriaville au nombre desquels il nous fait plaisir de mentionner MM. G. Delisle, L. Lupien et G. Spénard.

Inutile de dire que la soirée fut des plus intéressantes et que les parties se succédèrent avec beaucoup d'entrain.

J. A. Taillon prouva une fois de plus qu'il était le vrai champion. Ses nombreux beaux coups lui ont valu le titre de maître en Ping-Pong.

Les messieurs visiteurs ont tous fait bonne figure et jouèrent de longues parties.

D'après un spectateur, il lui semble qu'une seconde division pourrait être formée et que MM. E. Deneault et E. Soulières figureraient avantageusement étant donné que le jeu est un peu vite dans la première division.

Un admirateur du ping-pong.

Messes chantées à St-Joseph

LUNDI, à 6 hrs 30. — Pour Dame Amanda Cliche, par son époux M. Adolphe Dostie.

A 7 hrs.: Pour Mgr. D. A. Morisset, par les paroissiens.

MARDI, à 6 h. 30: Pour l'âme de feu Adélaïde Veilleux, par sa fille Jeanette.

A 7 hrs.: Pour l'âme de Dame Philéas Poulin, par son fils Léonce.

MERCREDI, à 6 hrs. 30.: Pour le repos de l'âme de Mgr. D. A. Morisset, par les anciens marguilliers.

A 7 hrs., Pour les parents défunts par la paroisse.

JEUDI, à 6 heures 30: Pour les parents défunts par la paroisse.

A 7 heures: Pour l'âme de feu Mgr. D. A. Morissette, Paroissiens.

VENDREDI, à 6 hrs.: Pour l'âme de feu Mgr. D. A. Morisset, par les Dames Religieuses du Couvent.

A 6 hrs. 30: Pour l'âme de feu Mgr. D. A. Morisset, par les paroissiens.

A 7 hrs. Basse-messe.

SAMEDI, à 6 hrs. Pour Mgr. D. A. Morisset, par les élèves du Couvent.

A 6 hrs., 30: Pour les parents défunts, par la paroisse.

A 7 hrs. Basse-messe.

Belle soirée à Beauce Jct.

Dimanche le 24 janvier eut lieu à la résidence de M. Léopold Carignan une agréable soirée. Il y eut chant, musique, A minuit l'on servit un succulent réveillon.

Parmi les invités on remarquait: M. et Mme Vital Cliche, M. et Mme Odilon Labbé, M. et Mme Alphonse Poulin, M. et Mme Ernest Poulin, M. et Mme Jean-Thomas Poulin, M. et Mme Antonio Labbé, M. et Mme Wilfrid Cliche, M. et Mme Joseph Poulin, M. et Mme Edouard Poulin, M. et Mme Alfred Jacob, M. et Mme Daniel Jacob, Mme Davila Cliche, M. Philippe Cloutier de St-Joseph de Beauce, M. Jos. Rodrigue.

On se sépara à une heure fort avancée de la nuit chacun emportant un agréable souvenir de cette soirée.

Complètement épuisée

Mme Fitzpatrick dit à ses amis comment les Pilules Roses du Dr. Williams l'ont rendue mieux

"Je devins épuisée et incapable de faire mon travail," écrit Mme W. P. Fitzpatrick, de Marquis, Sask. "On me dit que j'étais anémique et je fus traitée en conséquence, mais sans beaucoup de résultats. Finalement, ma sœur, qui avait été dans le même état, me conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr. Williams, qui lui avaient fait un bien immense. J'en ai pris sept boîtes et, aujourd'hui, je suis bien portante, forte et capable de faire mon ouvrage. Je monte les escaliers sans suffoquer, je dors et mange bien. Mes amis sont étonnés du changement qui s'est opéré chez moi et ne manquent pas de m'en demander la cause. Je réponds: 'Les Pilules Roses du Dr. Williams'." Les Pilules Roses du Dr. Williams créent du sang nouveau et c'est ce qui explique pourquoi elles procurent des forces et une vitalité nouvelle à tant de femmes épuisées. Se recommandent également pour les jeunes filles en période de croissance. Chez votre pharmacien dans le nouveau récipient en verre, à 50c chacun. F272

BEAUCEVILLE

HONNEUR AU MERITE
M. Hector Latulippe, fils de M. Joseph Latulippe de St-François de Beauce, vient de recevoir du ministère de l'Agriculture, son diplôme avec la note Très Bien ainsi que la médaille de la société de l'industrie laitière de la province de Québec.

NAISSANCES
M. et Mme L.-Philippe Lachance annoncent la naissance de leur premier bébé, une fille baptisée le 23 janvier sous les prénoms de Marie, Pierrette, Jeannine. Parrain: M. Nazaire Lachance, grand-oncle, marraine: Madame V. E. Lemieux, grand-mère de l'enfant, Porteuse; Garde Jobin.

M. et Mme Emmanuel Laflamme sont les heureux parents d'une fille née le 20 janvier et baptisée le 21 sous les prénoms de Marie, Thérèse, Madeleine, Rita. Parrain et marraine: M. et Mme Lucien Mathieu, oncle et tante de l'enfant.
Porteuse: Mme Charles Mathieu, grand-mère du bébé.

M. le Dr. Deschesnes, de l'Unité Sanitaire de Beauceville, et Garde Grégoire ont visité les classes des couvents d'East-Broughton.

M. Généré Vachon et son fils Rosaire ont visité Mlle Simone Vachon à Québec et des parents à Châteaue-Richer la semaine dernière.

Mme Delphis Doyon de Marbleton et amis.

M. Jean-Louis Marchand, avocat des Trois-Rivières, a passé la soirée de mardi dernier à Beauceville.

Mlle Alice Fortin est partie pour Québec où elle passera quelque temps, l'invitée de sa sœur Mlle Marcelle Fortin.

M. et Mme Philibert Vaillancourt était à Sherbrooke la semaine dernière.

M. et Mme Antonio Groleau, M. et Mme E. Robert, Mlles G. et C. Robert, MM. Emilien Lessard et R. Vachon, étaient les invités de M. et Mme Raymond Poulin à Tring-Jct dimanche soir.

M. Euclide Ferland, de Thetford Mines était à East-Broughton pour affaires mardi.

M. Albert Dodier de la Banque Canadienne Nationale de Granby, en vacance, visiter sa mère, Mme Evangéliste Dodier et ses autres parents.

Mme Vve Isidore Champagne, de St-Frédéric, est chez M. Philippe Champagne.

M. Béloni Dodier, sténographe de la Québec Asbestos, Corp., est actuellement en vacance à Montréal.

Mlle Marie-Louise Plante, de St-Frédéric, a visité sa sœur Mlle Cécile Plante à East-Broughton, la semaine dernière.

M. et Mme Philibert Vaillancourt était à Sherbrooke la semaine dernière.

EAST-BROUGHTON

ACCIDENT
Nous apprenons que M. Joseph Champagne, fils de M. Alphonse Champlain de St-Lambert, Chambly, s'est fait prendre la main gauche dans une presse à la manufacture de "L'Asbestos Brake Lining", ce qui a nécessité l'amputation de trois doigts. L'accident est arrivé le 1er février, et le jeune homme est encoré à l'hôpital. La famille Champagne laissait East-Broughton, pour St-Lambert il y a trois ans.

DEPLACEMENTS

Mme Odias Lachance de Broughton, et Mlle Thérèse Fillion étaient chez Mme Antonio Groleau dernièrement.

Mlle Gabrielle Robert a passé quelques jours à Québec après de sa sœur religieuse et des amis.

Mme Dr. V.-E. Groleau et sa fille, Pauline, étaient à St-Raymond au commencement de la semaine.

MM. E. Robert et Rosaire Dodier sont à la Convention des Raquetteurs à Sherbrooke.

M. et Mme Achille Turcotte étaient en voyage à Montréal la semaine dernière.

M. Goston Lemieux, de Lévis, était à East-Broughton dernièrement.

M. et Mme Georges Beaudoin, Prudencienne Grondin, marés à Magog samedi, étaient en voyage à East-Broughton samedi et dimanche chez M. Albert Grondin, parents de Mme Beaudoin.

Les dernières nouvelles concernant M. l'abbé P. Fortier, malade à l'Hôtel Dieu de Lévis depuis quelques semaines, sont bonnes.

Mme Arthur Cormier a visité son fils Gustave à Montréal ces jours derniers.

M. Albert Dodier de la Banque Canadienne Nationale de Granby, en vacance, visiter sa mère, Mme Evangéliste Dodier et ses autres parents.

Mme Vve Isidore Champagne, de St-Frédéric, est chez M. Philippe Champagne.

M. Béloni Dodier, sténographe de la Québec Asbestos, Corp., est actuellement en vacance à Montréal.

Mlle Marie-Louise Plante, de St-Frédéric, a visité sa sœur Mlle Cécile Plante à East-Broughton, la semaine dernière.

M. et Mme Philibert Vaillancourt était à Sherbrooke la semaine dernière.

M. le Dr. Deschesnes, de l'Unité Sanitaire de Beauceville, et Garde Grégoire ont visité les classes des couvents d'East-Broughton.

M. Généré Vachon et son fils Rosaire ont visité Mlle Simone Vachon à Québec et des parents à Châteaue-Richer la semaine dernière.

Mme Delphis Doyon de Marbleton et amis.

M. Jean-Louis Marchand, avocat des Trois-Rivières, a passé la soirée de mardi dernier à Beauceville.

Mlle Alice Fortin est partie pour Québec où elle passera quelque temps, l'invitée de sa sœur Mlle Marcelle Fortin.

M. et Mme Philibert Vaillancourt était à Sherbrooke la semaine dernière.

M. et Mme Antonio Groleau, M. et Mme E. Robert, Mlles G. et C. Robert, MM. Emilien Lessard et R. Vachon, étaient les invités de M. et Mme Raymond Poulin à Tring-Jct dimanche soir.

M. Euclide Ferland, de Thetford Mines était à East-Broughton pour affaires mardi.

M. Albert Dodier de la Banque Canadienne Nationale de Granby, en vacance, visiter sa mère, Mme Evangéliste Dodier et ses autres parents.

Mme Vve Isidore Champagne, de St-Frédéric, est chez M. Philippe Champagne.

M. Béloni Dodier, sténographe de la Québec Asbestos, Corp., est actuellement en vacance à Montréal.

Mlle Marie-Louise Plante, de St-Frédéric, a visité sa sœur Mlle Cécile Plante à East-Broughton, la semaine dernière.

M. et Mme Philibert Vaillancourt était à Sherbrooke la semaine dernière.

Toujours frais et savoureux
LE THÉ VERT
"SALADA"
"Tout frais des plantations"

STE-HENEDINE

VA-ET-VIENT
M. Philippe Larose, opérateur de Saskatoon était de passage chez M. Les Landry ces jours derniers.

M. Wilfrid Lessard de St-Joseph en voyage d'affaires en notre paroisse.

M. Charles Turgeon, en voyage d'affaires à Québec.

Mme J. Labbé de Beauce-Jonction chez M. Dollard Labbé.

M. et Mme Paul Brunel, à Québec ces jours derniers.

MALADES
M. Arthur Francoeur est actuellement à l'Hôtel-Dieu de Québec sous traitements.

M. Albert Lacasse qui a subi une délicate opération à l'Hôtel-Dieu de Québec est en bonne voie de guérison.

Nous souhaitons à ces malades un prompt rétablissement.

Le génie est une oeuvre de longue patience.

ton actuellement à East-Broughton chez son père M. Bartélémi Gilbert et ses frères MM. Pierre et Alphonse Gilbert.

M. et Mme Antonio Groleau, M. et Mme E. Robert, Mlles G. et C. Robert, MM. Emilien Lessard et R. Vachon, étaient les invités de M. et Mme Raymond Poulin à Tring-Jct dimanche soir.

M. Euclide Ferland, de Thetford Mines était à East-Broughton pour affaires mardi.

Mlle Maria Gagnon est allée passer quelques jours à Breakeyville dernièrement chez des parents.

BAPTEME
Dimanche le 14 février a été baptisées Marie-Paule-Marguerite-Lucile enfant de M. et Mme Arthur DeLois. Parrain et marraine M. et Mme Eugène Carbonneau, cousin et cousine de l'enfant.

M. et Mme Philibert Vaillancourt était à Sherbrooke la semaine dernière.

M. et Mme Antonio Groleau, M. et Mme E. Robert, Mlles G. et C. Robert, MM. Emilien Lessard et R. Vachon, étaient les invités de M. et Mme Raymond Poulin à Tring-Jct dimanche soir.

M. Euclide Ferland, de Thetford Mines était à East-Broughton pour affaires mardi.

Mlle Maria Gagnon est allée passer quelques jours à Breakeyville dernièrement chez des parents.

BAPTEME
Dimanche le 14 février a été baptisées Marie-Paule-Marguerite-Lucile enfant de M. et Mme Arthur DeLois. Parrain et marraine M. et Mme Eugène Carbonneau, cousin et cousine de l'enfant.

M. et Mme Philibert Vaillancourt était à Sherbrooke la semaine dernière.

M. le Dr. Deschesnes, de l'Unité Sanitaire de Beauceville, et Garde Grégoire ont visité les classes des couvents d'East-Broughton.

M. Généré Vachon et son fils Rosaire ont visité Mlle Simone Vachon à Québec et des parents à Châteaue-Richer la semaine dernière.

Mme Delphis Doyon de Marbleton et amis.

M. Jean-Louis Marchand, avocat des Trois-Rivières, a passé la soirée de mardi dernier à Beauceville.

Mlle Alice Fortin est partie pour Québec où elle passera quelque temps, l'invitée de sa sœur Mlle Marcelle Fortin.

M. et Mme Philibert Vaillancourt était à Sherbrooke la semaine dernière.

M. et Mme Antonio Groleau, M. et Mme E. Robert, Mlles G. et C. Robert, MM. Emilien Lessard et R. Vachon, étaient les invités de M. et Mme Raymond Poulin à Tring-Jct dimanche soir.

M. Euclide Ferland, de Thetford Mines était à East-Broughton pour affaires mardi.

Mlle Maria Gagnon est allée passer quelques jours à Breakeyville dernièrement chez des parents.

BAPTEME
Dimanche le 14 février a été baptisées Marie-Paule-Marguerite-Lucile enfant de M. et Mme Arthur DeLois. Parrain et marraine M. et Mme Eugène Carbonneau, cousin et cousine de l'enfant.

M. et Mme Philibert Vaillancourt était à Sherbrooke la semaine dernière.

M. et Mme Antonio Groleau, M. et Mme E. Robert, Mlles G. et C. Robert, MM. Emilien Lessard et R. Vachon, étaient les invités de M. et Mme Raymond Poulin à Tring-Jct dimanche soir.

M. Euclide Ferland, de Thetford Mines était à East-Broughton pour affaires mardi.

Mlle Maria Gagnon est allée passer quelques jours à Breakeyville dernièrement chez des parents.

BAPTEME
Dimanche le 14 février a été baptisées Marie-Paule-Marguerite-Lucile enfant de M. et Mme Arthur DeLois. Parrain et marraine M. et Mme Eugène Carbonneau, cousin et cousine de l'enfant.

M. et Mme Philibert Vaillancourt était à Sherbrooke la semaine dernière.

M. et Mme Antonio Groleau, M. et Mme E. Robert, Mlles G. et C. Robert, MM. Emilien Lessard et R. Vachon, étaient les invités de M. et Mme Raymond Poulin à Tring-Jct dimanche soir.

M. Euclide Ferland, de Thetford Mines était à East-Broughton pour affaires mardi.

STE-MARGUERITE

DECES ET FUNERAILLES
Le 3 février est décédé, M. Louis Faucher, à l'âge de 91 ans après quelques jours de maladie. Les funérailles eurent lieu samedi le 6. Le service fut chanté par M. le Curé.

Conduisait le corbillard, M. Joseph Faucher et la croix était portée par M. Tréflé Lagrange de Sts-Anges.

Portaient le corps: MM. Alphonse Faucher, Nazaire Faucher, Joseph Pouliot, Joseph Faucher de Ste-Marie et Sts-Anges.

Ce vieillard était tertiaire de la bannière de St-François d'Assises était porté par MM. Placide et Arthur Grenier et les rubans par Mme. Jean Boutin, Mme. Léona Carbonneau, Mme. Arthur Grenier, Mme. Placide Grenier.

Le défunt laisse quatre fils: MM. Léonce, à la maison paternelle, Odule de Montréal, Joseph de Compton, Louis des États-Unis et une fille, Mlle Angéline Faucher. Il laisse aussi plusieurs petits enfants.

DIVERS
—Monsieur le Curé s'est rendu à Honfleur pour le service d'un parent.

—M. P.-B. Gagon est retenu à sa chambre depuis la semaine dernière. Nous espérons qu'il se remetra promptement.

—Mlle. Maria Gagnon est allée passer quelques jours à Breakeyville dernièrement chez des parents.

BAPTEME
Dimanche le 14 février a été baptisées Marie-Paule-Marguerite-Lucile enfant de M. et Mme Arthur DeLois. Parrain et marraine M. et Mme Eugène Carbonneau, cousin et cousine de l'enfant.

M. et Mme Philibert Vaillancourt était à Sherbrooke la semaine dernière.

M. et Mme Antonio Groleau, M. et Mme E. Robert, Mlles G. et C. Robert, MM. Emilien Lessard et R. Vachon, étaient les invités de M. et Mme Raymond Poulin à Tring-Jct dimanche soir.

M. Euclide Ferland, de Thetford Mines était à East-Broughton pour affaires mardi.

Mlle Maria Gagnon est allée passer quelques jours à Breakeyville dernièrement chez des parents.

BAPTEME
Dimanche le 14 février a été baptisées Marie-Paule-Marguerite-Lucile enfant de M. et Mme Arthur DeLois. Parrain et marraine M. et Mme Eugène Carbonneau, cousin et cousine de l'enfant.

M. et Mme Philibert Vaillancourt était à Sherbrooke la semaine dernière.

SAINTE-MARIE

ECHOS MONDAINS

"LE GUIDE" demande aux lecteurs de cette page de vouloir bien contribuer à la rendre plus intéressante et de faire de ces colonnes les leurs. Si des amis vous visitent, il n'y a pas de plus beau compliment à faire à vos invités, que de mentionner leurs noms dans votre page locale. Nous publions aussi les fêtes de famille, parties de cartes, le tout gratuitement. Les notes doivent être signées. Venez ou téléphonez-nous, nous sommes à votre service.

M. Auguste Poulin est de retour d'une promenade à St-Joseph.

M. Fernand Turcotte est de retour à Ste-Marie après une absence de quelques mois.

M. le notaire André Trachereau était de passage à Ste-Marie vendredi, pour assister à la joute Ste-Marie vs St-Joseph.

M. Antoine Lacourcière avocat de St-Joseph était aussi de passage à Ste-Marie vendredi et se rendait à Québec samedi.

M. Arcadius Ferland de Montréal est venu visiter ses parents et amis à Ste-Marie. M. Ferland visitait sa mère Mme Charles Ferland après une absence de plusieurs années.

Mgr. J. E. Feuiltaut, curé de Ste-Marie est de retour de Québec où il a assisté aux funérailles de la Révérende Soeur St-Théodore, Provinciale des Soeurs de la Charité.

M. et Mme Edouard Sanschagrín (Julienne Carrette) étaient de passage à Ste-Marie récemment de retour de leur voyage de noces. M. et Mme Sanschagrín ont ensuite continué à Québec où ils demeurent.

M. Alonzo Debois de Beauceville était en voyage d'affaires à Ste-Marie mercredi dernier.

M. L. Verret vendeur de la colle Sirk-Fast était de passage à Ste-Marie la semaine dernière en voyage d'affaires.

M. et Mme Jean-M. Carrette et leur fille Louise sont de retour d'un voyage à Québec, Loretteville et Charlesbourg.

M. le Dr. Alex. Melady est de retour d'un voyage d'affaires à Québec.

M. P. E. Turmel était de passage à Québec dernièrement.

M. Philorum Dulac était de passage à Québec et Lévis dernièrement.

Un grand nombre de citoyens de Ste-Marie assistaient à la joute Ste-Marie vs St-Georges, à St-Georges dimanche dernier.

M. Alexandre Cantin de Donnacona a passé le dimanche à Ste Marie l'invité de son amie Mlle Yvonne Dulac.

Mme Honoré Dulac est de retour d'une promenade à Pont-Rouge et Québec.

M. J. P. Dulac est allé passer le dimanche à Pont-Rouge l'ôte de M. et Mme Alfred Grégoire.

VALLEE-JONCTION

Mlles Jeanne et Blanche Landry de Ste-Hénédié rendaient visite à M. et Mme Odilon Labbé, ces jours derniers.

Mlle Marguerite St-Hilaire était récemment dans notre localité.

Mlle Louise-Anna Cliche est en promenade à Québec.

Mlle Carmela Labbé et Lorette Bureau sont allées en excursion à St-Georges dimanche dernier.

M. Charles-Edouard Doyon rendait visite à Mlle Antoinette St-Hilaire récemment.

M. Paul-Eugène Ferland, Y. Turcotte, B. Vachon, Armand Poulin, étaient ici dimanche à l'occasion de la partie de goret discutée entre le St-Georges et Vallée-Jonction.

M. Jean-Baptiste Cliche, Lionel Nadeau, Roland Couture, Raoul Gosselin, Georges Laroche, Charles-Edouard Doyon, Charles-Edouard Bilodeau étaient de passage ici dimanche.

Mme Davila-Cliche, de passage

Laval Voyer

PEINTRE - DECORATEUR

SPECIALITES:

ENSEIGNES, EPITAPHES

Prix défiant toute compétition.

ST. GEORGES-EST,

Co. Beauce P. Q.

à Ste-Marie, dimanche dernier.

Mlle Yvonne Lehoullier, de passage chez M. Odilon Labbé.

Mme Omer Latulippe de passage à Ste-Marie.

M. Wilfrid Roy de Tring-Jonction rendait visite à Mlle Prudencienne Poulin, dimanche.

Mlle Aline Bisson de passage dans sa famille pour quelques jours.

Mme Alphonse Poulin, de Québec en visite chez sa mère Mme Philippe Bisson.

M. et Mme Alonzo Lehoullier de Frampton chez M. Odilon Labbé récemment.

ST-GEDEON

VA-ET-VIENT

M. Linière Lessard de St-Frédéric Beauce de passage à St-Gédéon récemment.

M. le vicaire Chabot est parti en tournée de Conférences pour recruter des membres dans l'U. C. C.

Mlle B. Paré en visite chez M. René Paré.

JOURNEE AGRICOLE

Mardi dernier avait lieu dans notre paroisse une grande réunion des cultivateurs pour la journée agricole. A cette occasion les conférenciers suivaient ont adressé la parole: MM. L'Agrologue Joubert de St-Georges, Evang. Poulin, propagandiste des marchés, M. T. Lambert et M. Ferland. La salle était littéralement remplie.

VISITE

M. J. Lemay inspecteur ecclésiastique a visité les classes du Couvent la semaine dernière.

CHOMAGE

Les travaux entrepris avec l'argent du chômage avancent rapidement. Actuellement 80 hommes sont à l'ouvrage. Dimanche dernier avait lieu une belle bénédiction d'un chemin de croix nouveau, acheté et donné par des particuliers de cette paroisse.

Jugement dans l'affaire de Ste-Marie vs Brown Corporation

Nous publions plus bas le jugement rendu par l'Honorable Juge Stein dans la cause de la Municipalité de Ste-Marie vs la Brown Corporation. — Dans cette affaire la municipalité de Ste-Marie était représentée par le bureau Bouffard, Cliche et Godbout.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC,
District de Beauce.

DANS LA COUR SUPERIEURE

No. — 7253

AUX DAMES ET DEMOISELLES

Il me fait plaisir d'annoncer au public que je viens d'ouvrir à Ste-Marie, voisin du bureau du "Guide", un salon de modes. Je suis à la disposition du public tous les jours, pour tout ouvrage de fantaisie et réparations de chapeaux. J'ai en magasin le dernier cri de la mode en fait de chapeaux et de bérets pour dames et jeunes filles. Egalement, j'ai des modèles estampés, coton à broder et soie. Rubans, laine et fil. Une visite est sollicitée.

Mlle LEONIDA SAVOIE

Modiste

Ste-Marie, Beauce.

La Corporation du village de Sainte-Marie Beauce, corps politique et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires à Sainte-Marie.

Demanderesse.

— VS —

Brown Corporation, corps politique et incorporé ayant un bureau d'affaires à St-Georges de Beauce, et un bureau d'affaires à Ste-Marie, Beauce, et son principal bureau d'affaires à Québec.

Défendeur.

Le huitième jour de février, mil neuf cent trente deux, LA COUR, après avoir entendu les parties par leurs avocats sur le mérite, vu et entendu les témoins, étudie le dossier, et, sur le tout, délibère:

1—ATTENDU que la demanderesse allégué, en substance:

A—Que le 18 juin, 1922, et bien longtemps avant que la défenderesse possédât des droits dans la rivière Chaudière, elle était elle-même propriétaire du chemin public en front du premier rang nord-est de la rivière;

B—Que ce chemin traverse le village de Sainte-Marie du nord au sud;

C—Qu'elle était aussi propriétaire de "L'emplacement de la fabrique Peck", au centre du dit village;

2—ATTENDU qu'elle ajoute: A—Qu'à cette date du 18 juin, 1922, la défenderesse exploitait, à titre de propriétaire, "dans l'exercice de son négoce de grand commerçant de bois de pulpe", au nord du dit village, (sur aval), le long de la rivière, un moulin pour scier, écorcer et charger sur les chars le bois de commerce;

B—Que la défenderesse maintient sur la rivière en amont du dit moulin, "des barrages de herses, des quais remplis de pierre, avec toms les reliant", ou elle fait stationner, chaque été, des milliers de cordes de bois, en attendant que ce bois puisse être flotté dans son moulin;

C—Que la défenderesse maintient aussi un autre barrage, avec estacades, à une couple de milles en aval, du premier, formant chausseée, où les billots s'accumulent de façon à supprimer presque complètement l'écoulement de la rivière;

D—Que la défenderesse maintient aussi une chausseée à environ six milles au nord en aval, du village de Ste-Marie, à Scott, chausseée servant à retenir le bois de la défenderesse, et à exhausser le niveau de la rivière;

3—ATTENDU qu'elle ajoute:

A—Que ses contribuables ont subi des dommages considérables, à la suite de la crue des eaux de la rivière le 18 juin, 1922, et les obstructions susdites;

B—Que la défenderesse, bien que requise, a refusé d'indemniser les dits propriétaires;

C—Que ceux-ci subiront des dommages aussi longtemps que les dites obstructions seront maintenues dans la rivière;

D—Que la demanderesse réclame, tant pour ses contribuables que pour elle-même, la suppression des dites obstructions;

4—ATTENDU qu'elle ajoute:

A—Que, depuis les sept à huit années durant lesquelles la défenderesse s'est ainsi servi de cette rivière, il s'est produit des inondations considérables dans ce village, ainsi qu'en amont et en aval, et notamment, de 1917 à 1922;

B—Bien que les dommages considérables causés par ces inondations ont été partiellement payés par la défenderesse;

C—Que celle-ci a ainsi reconnu sa responsabilité;

D—Que, cependant, elle continue à maintenir ces barrages sur la dite rivière, au mépris de la loi, et des droits de la demanderesse et de ses contribuables;

5—ATTENDU qu'elle ajoute qu'avant cette exploitation de la rivière par la défenderesse, les inondations ne lui causaient aucun dommage;

6—ATTENDU qu'elle ajoute que l'inondation de juin 1922, a considérablement endommagé ses chemins, a détérioré ou renversé les bâtisses, a causé la mort de certaines personnes, et a produit, pendant huit jours, un "bouleversement inénarrable";

7—ATTENDU qu'elle ajoute que c'est la troisième fois, depuis huit à dix ans, qu'elle est obligée de refaire le chemin du dit village;

8—ATTENDU qu'elle ajoute, enfin:

A—Que les quais, etc., ainsi maintenus par la défenderesse, et valent environ \$50,000, causeront des dommages semblables à l'avenir;

B—Que la défenderesse a été souvent requise de faire disparaître ces obstructions, notamment par le jugement de la Cour Supérieure et de la Cour de Revision, re Marchand vs Brown Corporation (58 C. S. 115, 1919);

C—Que malgré tout cela, la défenderesse laisse subsister ces obstructions;

9—ATTENDU que la demanderesse conclut:

A—A être déclarée propriétaire du dit chemin de front du premier rang nord-est du village de Sainte-Marie, le long de la rivière Chaudière, ainsi que du dit "emplacement Peck";

B—A ce qu'il soit fait défense à la défenderesse de la troubler dans l'exercice de ses droits de propriété et de servitude qui appartiennent à ses contribuables et à elle-même dans les susdites propriétés;

C—A ce qu'il soit enjoint à la défenderesse de libérer le cours de la rivière Chaudière depuis un mill en amont du village de Ste-Marie, jusqu'à et y compris la chausseée de Scott;

D—A ce qu'il soit déclaré que la défenderesse n'a pas le droit d'obstruer ainsi le cours de la dite rivière à cet endroit, comme elle le fait par ses dits quais, barrages et estacades quelconques;

E—A ce qu'il soit ordonné à la défenderesse de démolir les dits obstacles dans les deux mois du jugement;

F—A ce que, à défaut par elle de ce faire, la demanderesse soit autorisée à les démolir aux frais et risques de la défenderesse;

G—Le tout avec intérêt et dépens;

10—ATTENDU que la défenderesse, après avoir nié, et demandé acte de l'admission que ses moulins sont en dehors du territoire de la demanderesse, après avoir nié, et demandé acte de l'admission que ses moulins sont en dehors du territoire de la demanderesse, plaide, en substance:

A—Qu'elle admet que des dommages ont été causés à la date en question, par une crue subite des eaux de la rivière Chaudière, à la suite d'une pluie torrentielle, équivalant à un cas fortuit;

B—Que cependant, c'est elle la défenderesse qui en a le plus souffert;

C—Que cette crue n'était pas due à la présence de son bois, l'eau ayant continué de monter même après la rupture des estacades;

D—Que ce village "est construit dans le lit de la rivière Chaudière";

E—Que, indépendamment dans ses propres opérations, il s'y est produit des inondations chaque fois que le niveau de l'eau y a monté;

F—Que c'est le déboisement qui rend aussi désastreuses les inondations périodiques;

11—ATTENDU qu'elle ajoute:

A—Qu'elle possède, à titre de propriétaire, les rives de la rivière, aux endroits où elle érige des constructions;

B—Que cette rivière n'est pas navigable;

C—Que les quais et piliers mentionnés en l'action n'ont pas été construits par elle;

12—ATTENDU qu'elle ajoute:

A—Qu'en arrêtant ainsi son bois, en aval du village, elle suit une pratique adoptée depuis longtemps par tous les commerçants de bois;

B—Que c'est le seul moyen de tirer le bois des cours d'eau, lorsqu'il est rendu à destination;

C—Qu'un interdictum de cette méthode mettrait fin aux industries forestières;

D—Que le droit de se servir des cours d'eau pour flotter le bois appartient aux propriétaires du lit et des rives;

E—Que ce droit implique celui d'y mettre des estacades pour arrêter le bois à destination;

F—Que ce droit est limité à la seule condition de ne pas nuire à d'autres flottages, et de payer les dommages pouvant résulter de l'opération;

G—Que partout où elle a acquis ou érigé les choses dont se plaint l'action, la défenderesse a agi suivant la loi;

13—ATTENDU que, ajoutant que ce sont les autorités municipales qui l'ont invitée à s'établir à cet endroit, et nul accordant une exemption de taxes, et que ces constructions ont été érigées par elle sans protestation, elle conclut au sujet de l'action, avec dépens:

14—ATTENDU que la demanderesse, en réponse, allégué que, durant l'été 1923, alors que la défenderesse n'a pas stationné son bois à Ste-Marie ni à Scott, personne n'a subi de dommages, malgré les pluies et la crue de la rivière.

15—ATTENDU que la défenderesse a répliqué généralement:

1—CONSIDERANT que la défenderesse est propriétaire de chausseées ou estacades, et de quais ou piliers, dans et sur la rivière Chaudière;

2—CONSIDERANT que ce sont là des constructions permanentes;

3—CONSIDERANT que ces constructions s'étendent, notamment, du village de Scott, en descendant, jusqu'en aval du village de Ste-Marie;

4—CONSIDERANT que la défenderesse exploite, en aval, mais tout près du village, un moulin à vapeur pour écorcer son bois;

5—CONSIDERANT que pendant plusieurs années, et notamment de 1916 à 1917, elle flottait et descendait sur cette rivière environ 50,000 cordes de bois chaque printemps;

6—CONSIDERANT qu'après les inondations désastreuses de 1917 vu les dommages qu'elle y a elle-même

subis, elle a réduit à environ 10,000 cordes la quantité de bois flotté annuellement;

7—CONSIDERANT, cependant, que, après comme avant 1917, la défenderesse, quand elle avait flotté son bois jusqu'à cette section de la rivière qui longe le village de Ste-Marie, l'y laissant séjourner pratiquement du printemps à l'automne;

8—CONSIDERANT que la défenderesse se servait ainsi de cette section de la rivière en guise d'une cour à bois, jusqu'à ce qu'il lui plût d'en retirer son bois, suivant son besoin;

9—CONSIDERANT que, lorsque la crue des eaux survient, ce bois, qui couvrait la rivière sur une longueur d'une couple de milles en amont, en face et en aval du village, était refoulé par le courant vers les piliers, auxquels il adhérait au moyen d'estacades;

10—CONSIDERANT que cette masse de bois, formant enlâche, interceptait alors le cours de la rivière;

11—CONSIDERANT que, comme résultat inévitable, celle-ci laissant son cours naturel, se déversait avec impétuosité sur le village de Sainte-Marie, noyant et endommageant les propriétés publiques et privées, et causant quelquefois morts d'hommes;

12—CONSIDERANT que c'est là qui s'est produit, notamment, en juin et juillet, 1927, et le 18 juin, 1922;

13—CONSIDERANT que ce sont les constructions, travaux, bois, et épiement de la défenderesse qui ont été la cause principale, directe et immédiate, de ces inondations anormales, et désastreuses;

14—CONSIDERANT que ces inondations, répétées régulièrement presque chaque année jusqu'à 1922 inclusivement, comportent un nuisance publique permanente, et une menace continuelle contre la sécurité publique;

15—CONSIDERANT que la demanderesse a le droit de se plaindre de cette nuisance, dans son intérêt et dans celui de ses contribuables;

16—CONSIDERANT que les dispositions statutaires, relativement au flottage du bois, ne permettent pas aux flottages d'encombrer ainsi une rivière pendant plusieurs mois, chaque année, en l'utilisant comme une cour à bois;

17—CONSIDERANT que ce n'est qu'à l'enquête (novembre 1925 et décembre 1926) que la défenderesse par son gérant, a déclaré qu'elle discontinuait de flotter du bois à cet endroit, vu les grands dommages, peut-être de \$100,000, qui lui ont causés ces inondations, par suite de la perte de son bois;

18—CONSIDERANT, cependant, que, vu la position prise par la défenderesse par son plaidoyer, la demanderesse a le droit de réclamer un jugement déclarant illégale cette manière d'agir de la défenderesse en rapport avec son bois;

19—CONSIDERANT, cependant, qu'il ne paraît pas utile d'imposer à la défenderesse l'obligation dispendieuse de démolir ses constructions, vu que, depuis l'inondation de 1928, elle les laisse se détériorer et détruire par elles-mêmes;

20—CONSIDERANT que la demanderesse a prouvé les allégations essentielles de son action, et que le plaidoyer est mal fondé;

MAINTIEN L'action comme suit:

1—DECLARE la demanderesse propriétaire du susdit chemin de front du premier rang nord-est du village de Ste-Marie le long de la rivière Chaudière;

2—FAIT DEFENSE à la défenderesse de troubler la demanderesse dans l'exercice des droits de propriété et de servitude qui appartiennent à ses contribuables et à elle-même dans la susdite propriété;

3—ENJOINT à la défenderesse de libérer le cours de la rivière Chaudière après son flottage, sur une distance d'un mille en amont du village de Ste-Marie, et en face du dit village, jusqu'aux susdits quais ou piliers, en aval;

4—DECLARE que la défenderesse n'a pas le droit d'obstruer ainsi le cours de la dite rivière à cet endroit, comme elle le fait en arrêtant et amoncelant son bois en moyen de ses dits quais ou piliers.

5—ENJOINT à la défenderesse de cesser d'emmagasiner d'entasser et de retenir en permanence comme jadis, ses billots de bois dans cette section de la rivière Chaudière qui longe et avoisine le village de Sainte-Marie;

6—A DEFAUT par la défenderesse de cesser d'entasser et de retenir ainsi le bois au dit endroit, contrairement à la loi, la demanderesse sera autorisée à prendre, sous l'autorité de cette Cour, les mesures appropriées pour la contraindre de libérer le cours de la rivière Chaudière au dit endroit;

7—ET RESERVE à la demanderesse ses autres recours ultérieurs possibles;

8—LE TOUT avec dépens;

(signé) A. STEIN

J. C. S.

Je soussigné, Juge de la Cour Supérieure, de la Province de Québec, ayant entendu la présente cause et me pouvant rendre le présent jugement en personne pour cause d'éloignement du district de Beauce, en transmetts la minute dûment assermentée par moi au Protonotaire de la Cour Supérieure à Saint-Joseph de Beauce, avec instructions d'enregistrer le dit jugement et de le lire ou de le communiquer sur demande aux parties ou à leurs procureurs, le huitième jour de février mil neuf cent trente-deux.

(signé) A. STEIN

J. C. S.

RECU ET ENREGISTRE en le village de Saint-Joseph de Beauce, le huitième jour de février mil neuf cent trente-deux.

(signé) VEZINA & FERRON

P. C. S.

Nous, soussignés, VEZINA & FERRON, Protonotaires de la Cour Supérieure pour le district de Beauce, certifions par les présentes que les précédentes pages contiennent une vraie copie du jugement rendu en cette cause.

Bureau du protonotaire St-Joseph de Beauce, ce 8ième jour de février, mil neuf cent trente-deux.

(signé) VEZINA & FERRON

P. C. S.

Québec Central

HORAIRE D'HIVER

No. 30	No. 6	No. 6-22	No. 2-24	No. 33.	No. 121	No. 5-35
	*4.10pm.	*4.10pm.	Dp. Québec (Palais)	Ar.	*12.45pm.	
	5.25pm.	5.25pm.	Ar. Scott Jct.	Dp.	11.27	
5.30pm		12.00pm.	7.30am.Dp. Québec (Ferry)	Ar.	11.10am.	9.40pm.
6.50 "		12.15pm.	8.23 " Lévis	Ar.	10.59 "	9.15 "
6.18 "		1.05 "	8.23 " Ar. St-Henri, village,	Dp.	10.20 "	8.39 "
6.35 "		1.30 "	8.38 " St-Anselme	"	10.07 "	8.26 "
6.48 "		1.50 "	8.49 " Ste-Hénédié	"	9.56 "	8.14 "
7.00 "		2.05 "	9.00 " Scott Jct.	Dp.	9.45 "	8.02 "
7.02pm	*5.26pm.	*5.26pm.	9.01am.Dp. Scott Jct.	Ar.	9.44am.	8.01pm.
7.12 "	5.36 "	5.36 "	9.11 " Ar. Ste-Marie	Dp.	9.35 "	7.52 "
7.25 "	6.48 "	6.48 "	9.23 " Vallée-Jonction	Dp.	9.23 "	7.39 "
7						

PARTIES JOUEES

St-Georges — 3. Ste-Marie — 1.
Beauceville — 8. St-Joseph — 0



S P O R T S



PARTIES DE DETAIL

Partie jouée
Ste-Marie — 2. St-Georges — 1
Partie à jouer
Ste-Marie à St-Georges.

Ping - Pong à Saint-Joseph de Beauce

Saviez-vous que le ping-pong était en vogue à St-Joseph? Des concours s'organisent. Le 11 à la résidence de M. J. E. Daneault, eut lieu un intéressant concours auquel prirent part: MM. J. P. Turgeon, notaire, de St-Victor, André Taschereau, notaire, Antoine Lacourcière, avocat, G. Spénard, Victorville, Antoine Cliche, A. E. Garneau, Aurèle Taillon et J. E. Daneault. Voici le résultat de ce concours:

Concours de Ping-Pong. Parties jouées le 11 Février, 1932.
G. Spénard, 21; J. E. Daneault, 17; gagnant: Spénard.
G. Spénard, 18; A. Lacourcière, 21 gagnant: Lacourcière.
L. P. Turgeon, 16; André Taschereau, 21; Gagnant: Taschereau.
G. Spénard, 21; Ant. Cliche, 18; gagnant: Spénard.
G. Spénard, 21; A. E. Garneau, 15; gagnant: Spénard.
A. Lacourcière, 12; J. E. Daneault 21; gagnant: Daneault.
G. Spénard, 14; A. Taillon, 21; gagnant: Taillon.
A. Taillon, 21; A. Lacourcière, 16; gagnant: Taillon.
L. P. Turgeon, 21; A. Taschereau, 14; gagnant: Turgeon.
J. E. Daneault, 21; A. E. Garneau, 18; gagnant: Daneault.
Antoine Cliche, 21; A. E. Garneau 16; gagnant: Cliche.
G. Spénard, 11; A. Lacourcière, 21 gagnant: Lacourcière.
J. E. Daneault, 21; G. Spénard, 9; gagnant: Daneault.

Concours Elimatoire de Ping-pong Parties jouées le 11 février 1932

1ère Elimination
A. E. Garneau, 8; Ant. Lacourcière, 21; gagnant: Lacourcière.
L. P. Turgeon, 12; J. E. Daneault, 21; gagnant: Daneault.
Ant. Cliche, 13; Aurèle Taillon, 21 gagnant: Taillon.
G. Spénard, 21; A. Taschereau, 14; gagnant: Spénard.

2ème Elimination, 2 dans 3.
J. E. Daneault, 20 et 10; Ant. Lacourcière, 22 et 21; gagnant: Lacourcière, 2 parties.
G. Spénard, 13 et 12; A. Taillon, 21 et 21; gagnant: Taillon, 2 parties.

Finale, 3 dans 5
Ant. Lacourcière, 14, 21, 21, 18, 21.
Aurèle Taillon: 21, 14, 16, 21, 16.
Lacourcière gagne 3 parties.
Taillon, gagne 2 parties.

Fête à l'Hopital de Ste-Marie

Le mardi gras, une belle fête eut lieu à l'hôpital de Ste-Marie de Beauce. Au cours de la journée les dames et les demoiselles se sont rendues visiter les membres du personnel de l'hôpital et une fête eut lieu pour réjouir en ce jour les hospitalisés. Après une partie de cartes, un succulent goûter fut servi aux dames et

CHATEAU CHAMPLAIN
en face de la
GARE UNION
Québec.

Absolument à l'épreuve du feu.
Neuf et très moderne.

Cuisine française de première qualité.
Chambres luxueuses

PRIX MODERES

Le Rendez-vous des voyageurs de la Beauce.

CHATEAU CHAMPLAIN
en face de la
GARE UNION
Québec.

LA POSITION DES CLUBS

La position des clubs cette semaine est facile à faire. Trois clubs sont en tête du circuit et sur le même pied. Sur 7 parties jouées, le St-Georges a perdu deux parties, le Ste-Marie deux parties et le Beauce-Jonction deux parties. Ils sont donc tous leaders avant le détail.

Le St-Georges est victorieux

Par un score de 3 à 1, le club St-Georges a réussi à vaincre une seconde fois le club de Ste-Marie à St-Georges. Le résultat des parties de la ligue est des plus contradictoires. Le Beauce-Jonction a été vaincu deux fois par le Ste-Marie et le Ste-Marie fut vaincu deux fois par le St-Georges et St-Georges vaincu deux fois par le Beauce-Jonction. Le détail pourra seul nous dire quel est celui des clubs qui l'emportera. Nous ne pouvons donner au complet le résultat de la partie de dimanche dernier car nous avons été dérangés cette semaine. Nous dirons que le 1er vingt fut à l'avantage de C. de Colomb qui perdirent les honneurs de la seconde période mais conservèrent leur avance. Le Ste-Marie est toujours confiant et se dit de taille à vaincre son adversaire dans les parties qui suivront.

Le "Canada Life" battu

Après la partie du Royal vs le C. de C. le club REGINA second club de Ste-Marie a vaincu le club Canada Life par le score de 1 à 0. La partie fut intéressante et le point du "Regina" fut compté par Roméo Bisson sur une passe de Gilbert Poulin. Un grand nombre de personnes assista à cette partie.

ST-ANSELME

NOS CONSEILLERS
C'est avec plaisir que nous apprenons que nos trois conseillers furent réélus. MM. Amédée Lacasse, Joseph Brochu, Amédée Roy.
Nos sincères félicitations.

VA-ET-VIENT
M. Maurice Talbot est présentement à Québec, où il apprend le métier de barbier.

—Miles Cécilia, Gaby et Mary Biloiseau de passage à St-Isidore dernièrement et Ste-Hénédine.

—M. et Mme Victor Fontaine de St-Isidore ainsi que leur fillette, Gloria-Lorraine chez M. Gaudias Biloiseau pour le dîner et le souper.

FUNERAILLES

La maladie semble se plaire à faire souffrir ses patients de St-Anselme; plusieurs, en souffrant déjà, d'autres, malheureusement et en dépit des regrets qu'il laissent dans le cœur des leurs, succombent, c'est ainsi qu'une de nos respectables familles, vient d'être cruellement éprouvée par cette visiteuse impitoyable, "La mort", où le nom seul glorieux nos cœurs d'effroi Mardi, le 9 février, s'éteignait dans la candeur et la sainte résignation, d'une âme toute pure, Béatrice Mercier, à l'âge de vingt ans. âge où tout semble d'or; où les r'ves sont si beaux si troublants. Elle est morte après une courte maladie. Alors qu'un espoir de guérison ouvrait à sa famille et à ceux qui la chérissaient, un horizon enchanté, l'heure suprême brisa soudainement cette jeune vie si belle et si douce. A la famille en deuil, nous offrons nos sincères condoléances.

MALADE

Mlle Bernadette Mercier, soeur de la défunte est aussi gravement malade, nous lui souhaitons très sincèrement un prompt et complet rétablissement.

ST-BENJAMIN

MARIAGE
Le 8 février monsieur Gustave Grégoire de Saint-François de Beauce, unissait sa destinée à celle de Mlle Alice Boulet. Monsieur Joseph Grégoire servait de témoin à son fils et M. Evangéliste Boulet à sa fille.
Nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Party à St-Georges

Le 3 février, à la résidence de M. et Mme Alfred Sévigny, de St-Georges Beauce, eut lieu un "surprise party" à l'occasion du vingtième anniversaire de naissance de leur fille Mariette.
Une adresse lui fut lue par Mlle Thérèse Veilleux, après quoi on lui présenta de jolis cadeaux. Il y eut parties de cartes, jeux, chant, musique. Un goûter fut servi aux invités.
On remarquait Mlles Adrienne Boucher, Alice Brochu, Valérie Veilleux, Mary Helen Hall, Alice Veilleux, Marie-Rose Veilleux, Marie-Angé Rancourt, Fédera Veilleux, Thérèse Veilleux, Alfreda Plante. Toutes se séparèrent emportant le meilleur souvenir de cette jeunesse fête.

GRAND EUCHRE A STE-MARIE

Un grand euchre sera donné à Ste-Marie le 3 mars par le cercle Catholique des Voyageurs de Commerce du Canada, section de Beauce. Les prix sont exposés au magasin Jean-Thomas Lacroix et l'on peut voir par la valeur des cadeaux que ce euchre sera un des plus réussis donnés à Ste-Marie ces dernières années. M. Gonzague Lebel et M. Iréné Guiguère sont les deux actifs organisateurs en charge de ce euchre ainsi que les autres membres du cercle.
Nul doute que le public de Ste-Marie assistera nombreux à ce grand euchre.

Chronique de la crèche

13 février 1932

4 placements cette semaine, 6 seulement depuis le 1er février.

AUMONES:
Peu de visiteurs et peu d'aumônes; \$53.00 en ces dernières semaines.

EN ACADIE:
Le service des adoptions a voulu, l'an dernier étendre sa propagande aux provinces maritimes. Il s'est attaqué d'abord au diocèse de Chatham.
Les enfants de la Crèche étaient loin d'y avoir une bonne presse, même ceux qui portaient dans leurs veines le plus authentique sang d'Acadie. Ces enfants-là ne sauraient rien faire de bon. Le mieux était de les laisser à l'hospice.
"On fermait donc les oreilles, l'une à leur situation malheureuse et l'autre à leur pavé. Mais cette attitude, grâce au Ciel est en train de changer. L'Opinion travaillée au préalable par de fréquents communiqués est devenue de plus en plus sympathique. Et lorsque des représentations furent faites, chiffres en mains, à Son Excellence Mgr. Chassignon, sur les services rendus par l'institution et les services désirés en retour, elles ne tombèrent pas comme on dit, dans l'oreille d'un sourd. Il voulut bien entretenir son clergé, l'engager à promouvoir les adoptions et à faire une collecte en faveur de la Crèche. Les résultats tout de suite se sont fait sentir: car depuis septembre sur une territoire où jamais ne nous placions d'enfants, treize couples charmables et bien recommandés se sont munis d'un fils ou d'une fille de chez nous et qui fait aujourd'hui leur joie et leur orgueil.

BAPTEMES

Le 6 janvier fut baptisée Marie Berthe Denise Veilleux, fille de St-Pierre Veilleux. Parrain et marraine M. et Mme Henri Boulet oncle et tante de l'enfant.

—Le 28 janvier, Marie Emmela, Gabrielle Labonté enfant de M. et Mme Archélas Labonté. Parrain et marraine: M. et Mme Aldéric Bolduc.

—Le 30 janvier, Marie-France, Simone, fille de M. et Mme Lazare Caron, Parrain et marraine: M. et Mme Amédée Bolduc, grands-parents de l'enfant.
Nos félicitations.

VISITE

Dans la semaine du 7 janvier, M. Alphonse Drolet, inspecteur d'école visitait les classes de la paroisse de St-Benjamin.

Le "Royal bat Ste-Georges

Les parties de détails sont commencées dans la Beauce. Selon une décision du Président de la ligue M. J. A. Gendron deux Clubs feront partie du détail nous dit-on.
Nous n'avons pas assisté à l'assemblée ou l'on a résolu ce point, nous n'en connaissons que le résultat. A tout événement la première partie de ligue pour le détail a été jouée à Ste-Marie mercredi soir et le ROYAL a remporté les honneurs par le score final de 2 à 1.

Sans vouloir déplaire à nos bons amis de St-Georges, nous sommes dans l'obligation de dire que la partie fut à l'avantage du "Royal" presque constamment. Les joueurs de Ste-Marie, ont pu une belle partie et c'est là la mauvaise chance qui a fait que le score n'est pas plus haut cependant en faveur des gars du bas du comté.

Cependant, disons à l'honneur des Chevaliers de Colombs de St-Georges qu'ils ont joué une belle partie amicale. Le point du St-Georges fut compté par Gaston Gagnon sur un lancer de loin. Les deux points du Royal furent enregistrés par Poulin, Tprocette, et par St-Hilaire.
La seconde partie de la ligue sera jouée à St-Georges ce soir vendredi.

Tribune Libre

Monsieur le rédacteur sportif, "Le Guide"
Ste-Marie, Beauce.

Cher monsieur,

La cédule régulière des parties de la ligue de Beauce s'est terminée dimanche dernier le 14 février alors que le Club Chevaliers de Colomb de St-Georges triomphait du Royal de Ste-Marie et que le Canadien de Beauceville battait le Bellevue de St-Joseph.
Durant toute la saison le jeu a été très intéressant et l'enthousiasme fut toujours à son comble.
Les trois clubs qui s'annonçaient comme devant se faire une lutte de géant ne firent pas mentir les prophètes et Ste-Marie, Valley-Jet, et St-Georges se trouvent tous trois sur un même pied à se partager la première position ayant chacun six parties de gagnées et deux de perdues.
Le détail pour décider du championnat devait se faire entre les trois clubs; mais à la suite d'un incident regrettable survenu à la dernière minute, il a été décidé par le Président que Ste-Marie et St-Georges seulement joueraient dans le détail pour décider du championnat.
Le gagnant de deux parties dans trois devra être déclaré le champion de la Ligue de Hockey de la Beauce et possesseur de la Coupe de l'Événement.

Ajoutez que tout récemment, Mgr. de Chatham faisait parvenir à la Mère Supérieure comme produit de la première collecte diocésaine, la belle somme de \$513.00.

Merci à Monseigneur l'Évêque, à Messieurs les Curés, au "Madawaska" et à l'Évangéline de leur charitable intervention.

Notre souhait le plus ardent est que chaque diocèse puisse résorber en quelque sorte, par les adoptions, l'équivalent du nombre d'enfants abandonnés qui proviennent de son territoire. Ce résultat social ne saurait être obtenu sans l'intervention des chefs spirituels de chaque localité.
Que si l'on brûle de faire de la charité envers le prochain, guérir les maux de la race en même temps qu'arracher aux serres de l'égoïsme, la propagande des adoptions d'enfants abandonnés paraît tout indiquée comme oeuvre de zèle pour chaque pasteur de chacune de nos paroisses.

Et grand merci à toutes les âmes de bonne volonté.

VETEMENTS D'ENFANTS:

La Crèche a toujours besoin de lingerie, layettes pour nouveaux-nés, articles de literie, trousseaux de départ et habits d'enfants de moins de trois ans. Pareil envoi peut constituer une partie de l'aumône de carême de personnes qui cherchent une compensation au jeune dont elles sont incapables.
AVIS: Si l'on désire un enfant adoptif, il faut d'abord se munir d'une recommandation de son curé.
VISITE x la Crèche tous les jours de 2 heures à 3.

LE JEU DE POOL AU DOIGT

Il y a en Beauce un sport assez en vogue appelé communément "Pich Nut" qui est pratiqué par un grand nombre d'amateurs. Ces jeux sont nombreux à Ste-Marie et les amateurs de même.
M. Louis-Philippe Giroux de Ste-Marie profite du fait pour lancer un défi à M. Josaphat Bisson et Raymond Giroux pour une partie qui sera jouée après entente entre les parties.

Hockey à Vallée-Jonction

Sur la patinoire du Manoir Biloiseau, dimanche dernier, le Club de Hockey de St-Evariste est venu rencontrer le Q.C.R. de Valley-Jet. La partie fut très intéressante. Le score fut de 3 à 3.
Une deuxième partie fut jouée entre le club St-Sébastien et le Maple Leaf. Inutile de vous dire que le Maple Leaf était à son grand complet. Il avait emprunté comme substitut FU MANCHU comme on l'appelait pendant la partie. Aussi le Maple Leaf fut victorieux par un score de 4 à 3.

LACROIX EN TETE

Irénée Lacroix du "Royal" de Ste-Marie est en tête des gardiens de buts ayant contre eux le moins de points est assuré de la coupe décernée aux gardiens de buts.

VALLEE VAINQUEUR

Mardi dernier le club de la manufacture J. L. Vachon et Fils de St-Joseph est allé rencontrer le Maple Leaf de Vallée-Jonction.
La partie fut très intéressante et le Maple Leaf remporta la victoire par le score de 5 à 4.

Le Docteur Beaudin de St-Georges sera l'arbitre encharge assisté de M. J. Poulin de Ste-Marie.

Vous remerciant sincèrement de la publicité que vous avez bien voulu faire à notre ligue, veuillez me croire,

Notre bien dévoué,
J.-A. GENDRON,
Président de la Ligue de Hockey de la Beauce.

La coupe du 1er. compteur

Antonio Poulin du "Royal" de Ste-Marie s'est assuré la coupe du meilleur scoreur de la ligue. Avec une avance de plusieurs points sur ses concurrents Antonio Poulin est assuré de cette coupe.

NOTES

Mesdemoiselles Irène et Germaine Beaudoin sont retournées à la Beauce après avoir passé une dizaine de jours à Québec, les invitées de Mademoiselle Clorinthe Deschênes, rue St-Cyrille.
Madame Louis Morin de St-Joseph de Beauce a lancé des invitations pour une réception au Chateau Frontenac, le dimanche, vingt-et-un février, de cinq à sept, en l'honneur de sa jeune fille, Géraldine, débutante de la saison.

Mademoiselle Laura Marceau de Vallée-Jonction, était l'invitée de Mademoiselle Rose Drouin, mardi dernier.

Mademoiselle Angèle Dufour, de St-Joseph de Beauce, est partie samedi matin pour Montréal où elle sera l'invitée de sa soeur, madame Paul Gauthier, pendant quelque temps.

RECEPTION

Samedi, le treize février mademoiselle Marie-Ange Gagné, du Lac Noir, recevait à la résidence de sa soeur, madame N. Harton, en l'honneur de mesdemoiselles Emilia Boivin, de Québec, et Léandre Gagné de St-Joseph de Beauce. Les invitées étaient: Mesdemoiselles Chantal Plante, M.-Louise Paré, Eva et Graziella Poudrier, Annette Morin, M.-Ange Gagné, Albertine Augers, Yvonne Vaillancourt, Laurette Gagné, madame Dr., J.-A. Brochu; MM. J.-L. Plante, avocat, le docteur L.-A. Brochu, W. Gagnon, A. Beaudoin, avocat, de Thetford Mines, le docteur Ed. Chabot, Maurice Beaudet, et J.-Paul Lafontaine, de Thetford Mines, Médéric Paré, A. Fréchette, de Coleraine, Ovide Paré et A. Nadeau.

Le génie est une oeuvre de longue patience.

LES FAMEUSES LIQUEURS
de
" GRENIER "

Sont les meilleures sur le marché
DEMANDEZ LE — Dry Ginger Ale de "Jamaica" et l'ORANGEADE de :
ARTHUR GRENIER
Fabricant de liqueurs douces de choix
et agent du " COCA COLA "

SAINT-GEORGES, Co. BEAUCE P. Q.

- Assurance Feu -

Désirez-vous assurer votre maison, votre ménage, votre propriété dans une compagnie solide.

Désirez-vous une police qui vous protège sûrement.

Adressez-vous à:
JEAN-M. CARETTE
SAINT-MARIE, Co., BCE.

Représentant de la "PRUDENTIAL Co. Ltd. de Londres.

LA QUALITE EST TOUJOURS UNIFORME

QUESNEL
"Doux"
MACDONALD

VOUS AIMEREZ CE QUESNEL QUI EST EXCLUSIVEMENT LE PRODUIT DES MEILLEURS TABACS DU DISTRICT DE ST. JACQUES-CÔTE DE MONTCALM, QUEBEC.

10c LE PAQUET

FAITES-EN L'ESSAI

SAINT-GEORGES

M. l'abbé Labrecque de St-Philbert était à St-Georges lundi dernier.

M. l'abbé Bélanger prédicateur de retraites est à St-Georges actuellement, pour la retraite des jeunes gens.

Le Rev. Frère Walfred est revenu au collège de St-Georges après un séjour de quelques semaines à Sorel.

M. Rémi Bolduc, C. R., M. P. E., Baillargeon, C. R., M. Robert Cézina de St-Georges étaient à St-Joseph ces jours derniers.

M. Laurent Talbot est de retour à St-Georges après un séjour de quelques semaines à St-Théophile chez son beau-frère M. Eximir Poulin.

Mlle Mariette Gendron est de retour de Québec où elle a passé quelques temps.

M. Jos. Dion, de Oban, Saskatchewan, M. Philix Dion de Québec, Mme Cyrille Hallé de Ste-Cécile, et M. Philix Dumont de Ste-Hénédine, étaient au chevet de M. Polycarpe Dion gravement malade dimanche dernier.

Mlle Jeanne-d'Arc Grenier de St-Georges ouest, est de retour de Québec où elle a subi une grave opération.

M. Ed. Langlois et M. Gérard Dion sont allés à St-Côme la semaine dernière.

M. l'abbé Odina Roy de St-Théophile et son frère M. l'abbé Wilfrid Roy, curé de St-Martin étaient au presbytère ces jours derniers.

M. Eugène Jacob de la Banque de Montréal à Québec était de passage à St-Georges mardi dernier.

Le Rev. frère Eloi du collège de Beauceville était à St-Georges chez son père M. Wenceslas Talbot, dimanche dernier.

M. Jos Boily et M. Armand Boily de St-Georges sont descendus à Québec par affaires lundi dernier.

Un grand nombre de personnes de Ste-Marie, sont venues à St-Georges à l'occasion de la belle partie de hockey disputée entre les clubs "Royal" de Ste-Marie vs le C. de C. de St-Georges.

M. Omer Godbout, avocat de St-Joseph, était de passage à St-Georges dimanche dernier.

Plusieurs personnes de St-Joseph et de Beauceville ont assisté à la partie de hockey dimanche dernier à St-Georges.

DECES

Lundi le 15 février, est décédé à St-Georges, à l'âge de 65 ans et 9 mois, M. Polycarpe Dion époux de Dame Armanda Bonnevillie.

Il laisse pour pleurer sa perte outre son épouse, 4 garçons:

M. Joseph Dion de Oban, Saskatchewan, M. Georges Dion, mécanicien de Québec, M. G. G. G. de Lewiston Maine, M. Philix Dion, mécanicien-dentiste, de St-Georges.

3 filles: Mme Emile Dumont, de Ste-Hénédine, Mme Gédéon Barriault de St-Georges, Mlle Camilla Dion de St-Georges.

2 frères, M. Louis Dion, et M. O. O. Dion de Michigan.

1 sœur, Mme Sifroid Bédard, de Adams, Mass.

Nos sincères sympathies à la famille en deuil.

Décès

(suite à la page 5)

Léo, Arthur Bellavance, M. Arthur Donat, Albert Pouliot Joseph Gagné, M. et Mme Laurent Bouchard, M. et Mme Léopold Boutin, M. Philippe P.-Emile Henri, Léopold et Mlle Léonie, Germaine, Monique Laliberté, de Ste-Claire, MM. Edgar et Rosaire Laliberté de Gravelbourg, M. et Mme Fortunat, Napoléon Bellavance, de Ste-Germaine, M. et Mme Herménégilde et Mlle Laurentine Bellavance, M. et Mme Louis Mercier, M. Emile son fils M. Joseph Bisson et son fils, de Ste-Hénédine, M. et Mme Cyprien Gagné, opérateur de St-Georges de Beauce, M. et Mme Avila Joseph Turcotte, de Frampton, Mme Herménégilde et son fils, Tanguay, de Staron, MM. Rosaire, Alphonse, Louis, Pierre, Thomas, Eugène, Paul, Arthur, Léon et Mlle Rose-Aimée Fournier, M. Léo Joseph, Mme Chs-Ed. Robitaille, née Iréna, J. Albert et Lucienne fille adoptive du défunt, Alfred, Thérèse, Cécile, Simonne, Jeanne, Alice, Rita Turmel, de Ste-Claire, on reconnaît encore M. Cléophas, Joseph et Cléophas Boutin, son fil, M. Joseph Moore et son fils Omer, M. Joseph Fradet, Ernest, Arthur, M. Flamme, M. Ferdinand, Fernando, Omer Duquet, M. Rodolphe et Girard Côté, Alfred-J. Baptiste L. Flamme, M. Aléide Duquet, Mlle Thérèse et Claire Duquet, M. Jos. Renaud, M. Georges Fradette, M. Benjamin, Joseph, Armand Langlois, M. Adélaïde Apollinaire, Edmond Fournier, M. Henri Adolphe Leclerc, M. et Mme Rosaire Lacasse, M. et Mme Joseph Morin, M. Roch Chabot, M. Ector Marceau, M. Alfred Laliberté, M. Philippe Coriveau, M. et Mme Joseph Fournier, village; M. M. Albert, Arthur Bouchard, M. et Mme Françoise Deblois, M. Edgide Gagnon, M. V. Jos. Brown et sa fille, M. Edgide Fortier, M. et Mme Alphonse Lumas, M. Alphonse Roy, Mme Eugène Couture, Narcisse Drouin, Mme V. Jean Dussault, M. Arthur Lavoie, M. Cyrille Côté, M. M. Joseph Rosaire et Mlle Jeannette Roy, M. et Mme Amédée Grégoire, M. et Mme Alfred Chabot, M. Fortunat Audet, M. et Mme Jean Tanguay, M. et Mme Simon Fortier, M. Victor-Aimé Rouillard, notaire, M. Charles Dallaire, M. Damasse Ballargnon, M. Rémi Renaud, M. et Mme Willie Chabot, M. Napoléon Bilodeau, M. J. Fournier, M. Joseph Boutin, M. Gérard, Léonard, Henri et Mlle Marie-Anne et Rose-Hélène Couture de Ste-Claire, M. Albert Roy, St-Léon de Standon et M. Eugène Royer avec son fils de St-Anselme. Et beaucoup d'autres encore dont les noms nous échappent.

Les funérailles étaient sous la direction de M. Clovis Fournier, entrepreneur de pompes funèbres de Ste-Claire.

Nos sincères sympathies à la famille en deuil.

NOTES

Mademoiselle Adrienne Bernier recevait dernièrement à un bridge et à l'heure du thé, en l'honneur de mademoiselle Marthe Dionne, de Ste-Marie de Beauce, actuellement de passage à Montréal. Les invités étaient: mesdemoiselles Isabelle Arcaud, Germaine Bergeron, Cécile Bernier, Antoinette Bernier, Yvette Bernier, Gilberte Blais, Yvette Charbonneau, Mariette Rice, Pauline Rice, Jacqueline Chretien, Servaient le thé et les glaces: madame M. Dupays, aidée de mesdemoiselles Germaine Bergeron et Antoinette Bernier.

Madame Léonce Cliche, de St-Joseph de Beauce, recevait à une partie de cartes et à l'heure du thé, mardi le quinze, de trois heures à six heures.

Le Passé qui file

La vieille file son rouet,
Parle de vieilles, vieilles choses:
La vieille à la paupière closes,
Et croit bercer un vieux jonet.

Le chanvre est blond, la vieille est blonde,
La vieille file lentement,
Et pour mieux l'écouter se penche
Sur le rouet bavard qui ment.

Sa vieille main tourne la roue,
L'autre file le chanvre blond;
La vieille tourne, tourne en rond,
Se croit petite et qu'elle jone.

Le chanvre qu'elle file est blond,
Elle le voit et se voit blonde;
La vieille tourne, tourne en rond,
Et la vieille danse la ronde.

Le rouet tourne doucement,
Et le chanvre file de même;
Elle écoute un ancien amant
Murmurer doucement qu'il l'aime.

Le rouet tourne un dernier tour,
Les mains s'arrêtent décolorées,
Car les souvenirs d'amour
Avec le chanvre étaient filées.

Grégoire LE ROUX.

Le Rachat...

(suite de la page 1)

La destination naturelle des terres pauvres en phosphore est la forêt. a-t-on songé un moment que nos défricheurs qui ont peiné sur ces terres les ont abandonnées, parce qu'ils ne pouvaient vivre et cela après les avoir mises complètement en état de culture.

On connaît les sacrifices que sait s'imposer l'agriculteur canadien-français pour vivre sur une terre et y élever sa famille. Il ne recule pas devant l'effort, il ne compte pas les heures de travail, il ne craint même pas les privations, afin de garder sa terre qu'il aime passionnément.

De pareils hommes ont été obligés de laisser ces terres et on s'illusionne au point de prétendre qu'un socialiste des villes qui ne fait que huit heures de travail par jour et même moins pourra aller vivre sur une terre qui a été abandonnée par un agriculteur.

On comprend facilement la faillite qui attend ce système, que j'appellerai la recolonisation des terres abandonnées. M. Laferté serait le parrain de cette loi qu'on s dispose à faire voter par la législature.

Réellement, Monsieur Laferté ne semble pas fait pour devenir un défricheur. C'est sans doute la raison pourquoi il veut s'emparer des terres défrichées.

JOSEPH A. LAMBERT
avocat.

Feu Mme T. GAGNE

Beauceville.—Nous avons le regret d'apprendre à nos lecteurs la mort de Mme. Annie Veilleux, épouse de M. Téléphore Gagné, barbier coiffeur de cette ville. La défunte n'était âgée que de 35 ans et 7 mois et laisse un époux dans le deuil avec cinq enfants en bas âge. Le dernier est âgé de quatre jours seulement.

Madame Gagné était une femme qui s'occupait beaucoup des oeuvres charitables et elle comptait un grand nombre d'amies qui la déplorent profondément.

Avant son mariage elle occupait le poste de sténographe et elle comptait parmi les sténos les plus remarquables de notre district.

Son service et ses funérailles eurent lieu mercredi dans l'église de Beauceville à dix heures.

Elle laisse pour pleurer sa perte, un époux et cinq enfants: Roch, Françoise, Denise, Monique et Guy. L'aîné est âgé de six ans.

Egalement restent pour pleurer sa perte, son père et sa mère, M. et Mme. Béloni Veilleux; son frère M. Joseph Veilleux; ses beaux-frères, MM. Joseph, Thomas, et Oram Gagné; ses belles-sœurs, Mmes. Joseph Jacques, Joseph Carrier et Mlle Aimée et Mlle Exilia Gagné.

A la famille en deuil nous offrons notre bien vive sympathie.

Le dimanche du Vieux Forgeron

Sois béni, vieux dimanche! Je te dois les saintes joies de ma vie. Quand j'avais lavé à grande eau, sur ma figure et mes bras, la sueur de la forge, quand j'avais pris mes beaux habits et que rasé de frais, j'allais, ma bonne femme au bras, à la messe de paroisse, j'étais plus heureux qu'un roi.

Je n'ai pas souvenir d'avoir, le dimanche, donné un coup de marteau, ni un coup de lime. Lorsque survint notre cinquième enfant, et que le pain fut si cher, ce fut quasi la famine, je me levais deux heures plus tôt, je me couchais deux heures plus tard... et j'arrivais à la maison prochaine, sans avoir travaillé le dimanche.

Le grand Monsieur de notre bourg entra un dimanche dans ma boutique et me dit: "Forgeron, mon cheval est défermé des deux pieds de derrière, et je veux aller à la chasse; mets-toi à ta forge au plus vite."

Je répondis: "Monsieur vous me donneriez votre château avec les terres qui y tiennent que je ne ferrais pas aujourd'hui votre cheval. Je n'ai qu'une âme et je ne veux pas la perdre". Le Prieur de Ste-Marie connut cette réponse, et il affirme qu'un Pape l'avait faite autrefois à un empereur. C'est tout de même chose étonnante.

Comment pouvait faire ceux qui, après avoir usé et peiné pendant six jours, travaillent encore le dimanche? Leur cœur est donc de pierre et leurs muscles d'acier, qu'ils n'ont besoin de prière, ni de repos?

Je me souviens maintenant, qu'un dimanche matin, j'ai travaillé une heure, mais c'était pour clouer le cerceau de Gertrude, notre voisine. Et c'est, hélas! un travail qui ne peut point se remettre.

Je laisse trois fils en vie; Jacques le tisserand; Pierre, qui a épousé la fille du meunier; Eloi, qui héritera de la forge.

Mes fils m'ont promis par serment de ne jamais travailler le dimanche.

S'ils venaient à manquer à leur promesse, je crois que mes os le sentiraient sous terre et que mon âme éprouverait du chagrin, même dans la gloire du paradis.

Mon Dieu, si ça ne contrarie pas vos projets et que ça ne dérange personne, faites-moi mourir un dimanche.

Vieux dimanche soit béni!
Louis VEULLLOT.

L'OFFRANDE DU MILLIARDAIRE

Le milliardaire Andrew Carnegie se trouva, un dimanche dans une petite ville endormie de Georgie, et il décida d'aller à un service religieux de gens de couleur. Arrivé après les premières prières, il s'assit dans le dernier banc. Quand le vicieux nègre, chargé de la quête, lui passa le plat, il y déposa un billet de cinquante dollars. Le noir examina soigneusement le billet et compta la monnaie qui l'accompagnait. Ce ci fait il alla à la chaire, tendit la somme au pasteur, aussi noir que lui-même, et lui désignant le billet, il lui expliqua la provenance, avec force gestes dans la direction de M. Carnegie. Le pasteur posa le plat, prit le billet entre ses doigts, le regarda avec le plus grand soin et dit:

"Mes frères, le Seigneur s'est montré aujourd'hui d'une grande bonté envers nous. La collecte se monte à un dollar et 24 sous, sans compter le billet de 50 dollars qui vient de cet homme à barbe et à cheveux gris que vous voyez assis au dernier banc. Si ce billet est bon, nous aurons 51 dollars et 24 sous. Prions le Seigneur que ce soit un bon billet".

COMMENT EVITER LE RACHITISME CHEZ LES RENARDS

Le rachitisme est une maladie à laquelle tous les renards sont exposés, quel que soit leur âge, et c'est l'un des principaux problèmes que présente l'élevage du renard. Une étude spéciale du rachitisme, conduite au parc expérimental fédéral des renards à Summerside, I.-P.-E., montre l'avantage que présentent les

FRAGMENTS D'UNE TRAGEDIE D'ALCESTE

Ce sont de bien beaux vers, signés Edouard Marge, que public sous ce titre la revue Latinité. En voici quelques-uns:

Les mains pleines de fruits de l'arrière saison, divers et vénérables
Cortège aux pas nombreux, divers et vénérables
Sous la robe virile et le voile adouci.

Ils vont s'asseoir.
Vesper s'élève au sein des airs; Tout est paix, L'alcion fait son nid sur les mers;
Le sésame nourrit l'éclair léger des lampes.
Ah! qu'un frais olivier seigne nos jeunes tempes?
Vois briller faiblement les feux de nos bergers
Tandis que, de langueur et de parfums chargé,
Le vent charmé se pose au cœur puissant d'un hêtre
Tant de sérénité m'enchanté et me pénètre:
Plus d'angoisses! La vie est l'inno-cent verger
D'un dieu compatissant, qui s'abandonne aux êtres,
Et préside au banquet des hommes passagers.

VALEURS CALORIQUES DES ALIMENTS

Les rations sont définies en termes de leur valeur comme combustible parce que c'est le moyen le plus exact de montrer la valeur relative des différentes variétés d'aliments pour les fins d'entretien; et parce que à peu près toute la nourriture d'un animal adulte est utilisée à la longue pour fournir de la chaleur et d'autres formes d'énergie. Tous les aliments ont une valeur de combustible. Cette valeur est exprimée en grandes calories. Une grande calorie est le montant de chaleur qui est nécessaire pour élever la température de mille grammes d'eau à un degré centigrade.

Ministère de l'Agriculture Ottawa.

PRODUITS CANADIENS SUPERIEURS

Les céréales canadiennes, les spécialistes des grandes minoteries, les experts pour le choix des semences de légumes et de légumineuses reconnaissent que les produits de la plus haute qualité proviennent des pays de terre forte, au climat ensoleillé, comme la région de notre empire du Nord.

C'est ce qui explique pourquoi les céréales et les légumes poussés dans les riches terres abitiennes et nord-ontariennes sont de qualité supérieure. Elles croissent dans un sol riche, exempt de diverses maladies qu'on retrouve trop souvent ailleurs dans une atmosphère baignée plus longtemps par les rayons du soleil au temps de la croissance.

C'est probablement parce qu'il fut depuis quelques années témoin de ce phénomène, au pays abitibien, que notre ami, J.-A. Rioux, agronome, Macamic, en Abitibi, voudrait que les produits de qualité supérieure du pays abitibien restent aux pays québécois. Voici ce qu'il recommande:

1—Voulez-vous procurer à vos semis de trèfle l'occasion de se protéger eux-mêmes, contre les effets néfastes de printemps?
Semez l'avoine ALASKA et le blé GARNET de notre Empire du Nord.

2—Voulez-vous récolter vos céréales avant l'arrivée de la mauvaise saison?
Semez l'avoine ALASKA et le blé GARNET de notre Empire du Nord.

3—Voulez-vous avoir assez de temps pour effectuer tous les travaux d'automne que doit faire le cultivateur en temps opportun?
Semez l'avoine ALASKA et le blé GARNET de notre Empire du Nord.

4—Voulez-vous procurer à vos jeunes animaux une nourriture facilement digestible?
Semez l'avoine ALASKA de notre Empire du Nord.

5—Voulez-vous récolter un maximum d'amande et un minimum d'écorce?
Semez l'avoine ALASKA de notre Empire du Nord.

6—Voulez-vous défrayer les printems tardifs et les automnes hâtifs?
Semez l'avoine ALASKA et le blé GARNET de notre Empire du Nord.

7—Voulez-vous obtenir une excellente mouture pour la croissance et l'engraissement de tous vos animaux?
Semez l'avoine ALASKA et le blé GARNET de notre Empire du Nord;

8—Voulez-vous goûter le fruit du travail de valeureux colons et agronomes et partager leur bonheur?
Semez l'avoine ALASKA et le blé GARNET de notre Empire du Nord.

9—Voulez-vous obtenir des récoltes exemptes de mauvaises herbes et de maladies?
Semez l'avoine ALASKA et le blé GARNET de notre Empire du Nord.

10—Voulez-vous produire vous-même votre farine?
Semez le blé GARNET de notre Empire du Nord.

11—Voulez-vous améliorer votre état de santé et assurer le prompt développement de vos enfants avec du "bon vieux pain brun"?
Semez l'avoine ALASKA et le blé GARNET de notre Empire du Nord.

12—Voulez-vous faire disparaître la légende de "Pays glacial", de Jim Bay", de "ça gèle", de contrée négligeable, dans une grande partie de la province de Québec et d'Ontario?
Semez le blé GARNET et l'avoine ALASKA de notre Empire du Nord.

M. Rioux a raison. Pourquoi ne profiterions-nous pas de l'aubaine offerte aux citoyens de notre province par les colons du pays abitibien?

Et nos familles devraient profiter de cette autre aubaine: au pays des bonnes terres québécoises où l'on récolte de si bons produits, il reste encore quelque 10 millions d'acres où les nôtres pourraient s'établir, à peu de frais.

Le Service de Colonisation, Chemin de fer National du Canada, Montréal, facilite une visite au pays où l'on récolte des produits de qualité supérieure.

J. E. LAFORCE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE BEAUCE.

No. 13,008.

DANS LA COUR SUPERIEURE, BEAUCE.

Antoine Lacourcière, avocat de St-Joseph de Beauce.
Demandeur,
vs
Mlle Marguerite Mathilda McGee, ménagère de la ville de New-York, dans l'Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique.
Défenderesse,

Le cinquième jour de février, 1932. Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois.
Bureau du protonotaire, St-Joseph de Beauce.

(signé) VEZINA & FERRON
P. C. S.

Vraie Copie
Ant. Lacourcière

Chez les Autres

(suite de la page 1)

dans une étroite rue du faubourg Saint-Germain.

A la place, on voyait autrefois une vieille maison que le voisinage de hauts immeubles privat de lumière aux plus belles heures de la journée.

C'est pour parer à cet inconvénient que l'architecte décorateur a eu l'idée de construire à Paris la première maison de verre.

Les murs, en épais dalles de verre dépoli, réfléchissent si bien le jour qu'on y voit déjà clair, à cette époque, de six heures du matin à six heures du soir. Bien entendu, les dalles sont translucides et non transparentes.

Tout est nouveau dans cette maison: portes rouges, escalier intérieur s'escamotant dans le plafond; rail aérien, desservant le vaste hall du premier étage après avoir franchi la cuisine et l'office.

Voici une bien curieuse expérience architecturale: espérons qu'elle ne restera pas unique.

SERVANTES DEMANDEES

On demande une servante sachant faire la cuisine de même qu'une fille de chambre.

S'adresser au:
"GUIDE"
STE-MARIE, Co. BEAUCE

HOMMES, GARCONS, apprenez le métier de barbier, à conditions avantageuses. Commission payante en apprenant, quelques semaines pour gagner bon salaire. Nous donnons diplômes. Pour conditions s'adresser John Devarenes. 418 St-Joseph Tel: 4-0474

HOMMES, garçons, attention venez apprendre le métier de barbier, la meilleure la plus vieille, la seule institution de ce genre à Québec. conditions très avantageuses commission payée en apprenant, quelques semaines suffisent pour être diplômé et gagner un salaire de \$25 à \$35 par semaine. Pour votre intérêt n'hésitez pas à écrire ou venez me voir avant d'aller apprendre dans les écoles secondaires. S'adresser Collège des barbiers de Québec Enr., 678 St-Vallier. tel. — 4-0479.



CONTRAT POUR LE TRANSPORT DES CORRESPONDANCES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Ministère des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 4 mars 1932 pour le transport des correspondances de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années, 6 fois par semaine sur la route entre ST-MALACHIE et ST-NAZAIRE DE BUCKLAND via le Bureau de Poste de MOUNT KINSELLA à commencer le 1er juillet prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés sur les conditions du contrat projeté peuvent être consultés aux bureaux de poste de ST-MALACHIE, ST-NAZAIRE DE BUCKLAND et MOUNT KINSELLA et au bureau de l'Administrateur de district où l'on pourra aussi se procurer des formulaires de soumission.

Bureau de l'Administrateur de District, Québec, 18 janvier, 1932.
S. TANNER GREEN
Administrateur de District.

Lisez Donc Ca!

ARGENT A PRETER
SUR
PREMIERE OU SECONDE
HYPOTHEQUE

DOYON & GILBERT ENR'G.
ST-JOSEPH, Co. BEAUCE.